



*Pays*

*d'Argoat*

*Revue d'histoire  
et d'archéologie  
des cantons  
d'Argoat*



*Radio Kreis Kreizh 99.2*  
86.45.75.75

N°53 - 2<sup>ème</sup> semestre 2010

# Table des matières

		Pages
1	Le bourg de Boubriac par Yanick Botrel	3-9
2	Théodore Trépault, maréchal ferrant par Bernard Thépault	10-16
3	Histoire de Radio Kreiz Breiz (suite et fin) par Henri le Naou	17-20
4	Les marques de maîtrise des anciens tailleurs de pierre par Jean Paul Le Buhan	21-26
5	La seigneurie de Coatgoureden en 1681 par Jérôme Caouen	27-32
6	Toussaint Joseph du Rochcaazre, Sieur du Botcol (1735-1819).	33-38



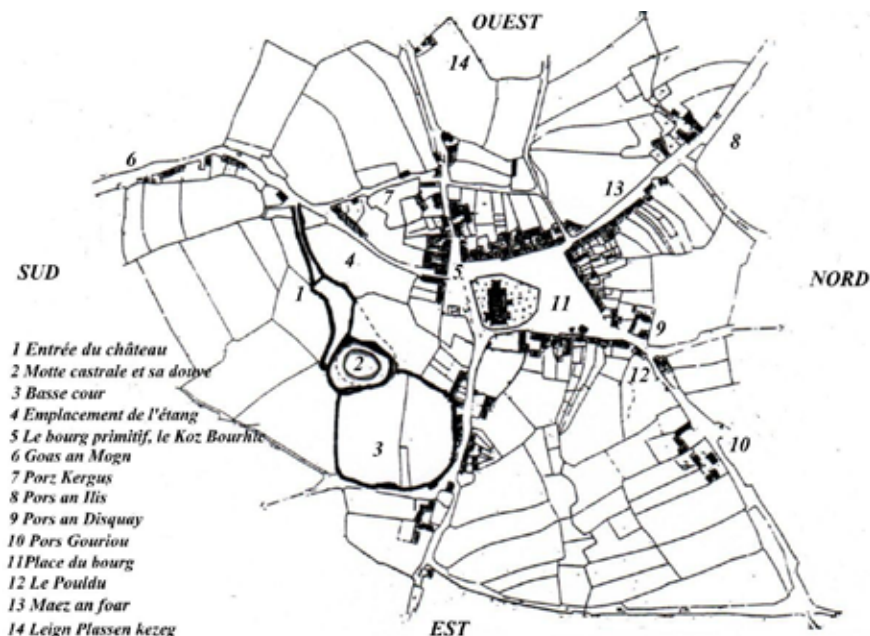
## PHOTOS DE COUVERTURE

- Bourbriac centre, aujourd'hui (2010)
- Ferrage d'un cheval à la foire de Kérien
- Nouveau Logo de RKB créée en 2001
- Eglise de Saint Nicolas du Pélem
- Armes des Coatgoureden au chevet de l'église de Maël Pestivien.
- Armes de la famille du Rochcaazre, grand salon du manoir du Botcol, XIX<sup>e</sup> siècle. (avoir en fonction des pages restantes) photos blason

# Le bourg de Bourbriac

Si l'on prétend évoquer l'urbanisation du bourg de Bourbriac, on doit d'évidence d'abord se référer au plan cadastral établi en 1840, qui est le document cartographique le plus ancien représentant une agglomération alors peu étendue et ne devant pas compter beaucoup plus de 600 habitants. Son examen permet de dégager quelques observations primordiales mais qui se doivent d'être complétées par la consultation des délibérations du conseil municipal et celle des arrêtés municipaux qui apportent de leur côté des informations essentielles. Ces documents disent les

intentions - voire la volonté des élus municipaux en matière d'urbanisme, ce sont eux encore qui relatent la difficulté des décisions et parfois de leur application. Or, il résulte de tout ceci que le bourg, tel que nous le connaissons, aujourd'hui, doit à l'action de ceux qui eurent en charge l'exercice des responsabilités publiques au 19<sup>e</sup> siècle. Eux-mêmes ne partaient évidemment pas de rien et la lecture des documents parvenus des siècles précédents nous éclaire sur les interactions de l'Histoire, des activités humaines et économiques et de l'habitat.



Extrait du cadastre de 1840 - La motte de Koz Kastel et son environnement

## Aux origines du bourg

En 1840, si la réalisation du cadastre fixe une situation donnée à un moment précis, du moins le fait-elle à une époque où le bourg conserve encore de façon lisible les traits principaux d'une organisation spatiale qui remonte au Moyen Âge et à la fondation au 12<sup>e</sup> siècle du « burgus ».

Trois espaces apparaissent nettement à l'examen : *l'ancien château* d'ailleurs toujours appelé Koz Kastell, *l'église et le bourg primitif* situé au sud-ouest de celle-ci, et la place enfin. Ils caractérisent à eux trois les fonctions de l'agglomération, lieu de résidence du pouvoir féodal, lieu de culte et sans aucun doute de pèlerinage, lieu de commerce et d'échange...

### Le château

Et tout d'abord le *château*, centre politique fiscal et militaire de la châtellenie de Minibriac s'étendant aux paroisses et trèves de Bourbriac, Saint-Adrien, Plésidy, Coadout et Magoar. Le château apparaît nettement distinct et séparé du bourg, presque opposé à lui... Le cadastre conserve intact le plan initial du « castrum » dont tous les éléments caractéristiques apparaissent spontanément que ce soient la motte castrale, la basse-cour, toujours nommée « liors ar hastel » en 1840, et enfin les « issues », autrement dit ses accès.

Seul l'étang, qui le protégeait sur son flanc ouest a entièrement disparu, y compris de la toponymie du 19<sup>e</sup> siècle, et on doit se référer à quelques mentions, glanées au hasard des archives, afin de le restituer.

Dès sa construction la défense du château a été renforcée en barrant le ruisseau de Goas-ar-Mogn par une digue ou « chaussée »<sup>1</sup> permettant la mise en eau de la vallée. Celle-ci supportait une route menant vers Plésidy et donnait lieu à la perception d'une redevance pour son franchissement, droit qui figure d'ailleurs dans les comptes de la châtellenie sous la rubrique de « trépas (passage) du château »<sup>2</sup>. Cet étang existe encore à la fin du 17<sup>e</sup> siècle, et sans doute après, ce que l'on constate à la lecture des registres des BMS<sup>3</sup> où il est fait mention d'une habitation adossée à la digue elle-même. On ignore à quelle date cet étang a disparu mais ce qui paraît acquis en revanche c'est que la digue a subsisté bien des années après qu'il ait été asséché et son fonds transformé en prairies.

À l'occasion d'un conflit surgi en 1835 entre le maire, Yves-Marie Le Roy, et M. Gautho, curé-doyen, on apprend que ce dernier a entrepris de « détruire un talus de près de trois mètres de largeur, construit en gros moellons choisis... dont il a disposé à son profit ». Assez sûrement, on peut considérer que ce « talus » se trouvait à proximité du presbytère, qu'il était propriété publique forcément, donc situé en bordure du chemin en limite des propriétés privées, et qu'il s'agissait là du dernier vestige du vieil étang.

<sup>1</sup> En 1476 est produit un devis « de réparation de la chaussée de l'étang du château » (E 1206 Archives Départementales des côtes d'Armor).

<sup>2</sup> Son intérêt était vraisemblablement relatif puisqu'on constate en 1526 et 1539 que son affermage n'a pas trouvé preneur (E 1120, Archives Départementales)

<sup>3</sup> Baptêmes, mariages, sépultures constituant jusqu'en 1792 l'état-civil.



*Au premier plan la motte castrale et le collège St Antoine construit à l'emplacement du château*

### **Le bourg primitif**

A l'angle sud-ouest de l'église, se trouvait le bourg primitif que l'on nomme encore au 18<sup>e</sup> siècle « Coz Bourhic », littéralement le « vieux petit bourg ».

En 1673, il est fait mention d'une maison sise « au Vieux Bourg dudit Bourbriac... joignant une autre maison appartenant à Jacques Labat d'un côté, sur le carrouge dudit bourg à d'autre endroit »<sup>4</sup>. Ce carrouge paraît bien être le croisement des deux voies au sud-ouest

de l'église et incluait la fontaine Saint-Briac ainsi que la petite place toujours existante, nommée Plassen Morc'h au 19<sup>e</sup> siècle (« la place aux cochons »)<sup>5</sup>. Enfin, au moment de la Révolution, lors de la vente des Biens Nationaux de première origine, le « pont Coz Bourhic » désigne le franchissement du ruisseau de Goas-ar-Mogn dans l'actuelle rue d'Avaugour.

<sup>4</sup> E 1053, archives départementales des Côtes d'Armor.

<sup>5</sup> Nom que cette place portait déjà à la fin du 17<sup>e</sup> siècle quand la dame de Coatmen afféage l'endroit et y construit ou acquiert une habitation. Les armoiries des du Liscoët, sieurs de Coatmen, sont aujourd'hui encore visibles dans l'angle d'une maison, réutilisées lors de sa reconstruction.



*L'emplacement du bourg primitif : le Koz Bourric*

### **La place, lieu des foires**

Reste enfin la place elle-même ; En 1793 le corps municipal, désireux de voir supprimer au profit de Bourbriac les foires de Plésidy, la décrit « vaste et commode et sèche ». Très tôt elle a fait l'objet d'un effort d'alignement des façades puisqu'en 1840 celui-ci est à peu près régulier, ce qui démontre son ancienneté. L'existence de cette vaste place, à l'origine située à l'extérieur<sup>6</sup> quoiqu'en limite de la petite agglomération, est indissociable de la vocation commerciale du bourg. Celle-ci remonte pour l'essentiel au

12<sup>e</sup> siècle et est consécutive à l'accord passé entre le comte de Guingamp-Penthièvre, possesseur de la châtellenie de Minibriac, et les moines de l'abbaye Saint-Melaine de Rennes fondant le « burgus » qui a donné son nom à Bourbriac.

Le « burgus », en tant qu'institution, consiste pour un seigneur à remettre aux moines un lieu déterminé moyennant un certain nombre de privilèges d'exemptions et de droits. Ceux-ci se chargent alors de faire prospérer l'établissement en y attirant commerçants et artisans qui bénéficient, en y venant s'y établir, d'un statut particulier et avantageux. Au nombre des moyens utilisés afin de générer l'activité économique, se trouve en particulier l'établissement de foires et de marchés. C'est ainsi que

<sup>6</sup> A l'occasion de la déclaration du décès de François Jouan, dit François Lo, tué par l'armée allemande en juillet 1944 dans l'actuelle rue du Télégraphe, cet endroit est appelé « Maez an foar », littéralement « l'extérieur de la foire » ou « la parcelle bordant la foire ».

dès le 12<sup>e</sup> siècle, quatre grandes foires annuelles ont été créées à Bourbriac ainsi que d'autres moins importantes le second mardi de chaque mois.

Celles-ci ont nécessité pour leurs tenues, un vaste espace à même de contenir hommes, animaux et échoppes de marchands en nombre, et cette place s'est progressivement pourvu d'habitations, de commerces et d'auberges qui ont fini par en fixer le contour suivant une régularité qui suppose une intervention publique. Ce que l'on ne peut localiser en revanche, est l'endroit où s'élevaient les halles dont l'existence est pourtant mentionnée en 1689<sup>7</sup>.

### **La place du bourg : l'action publique à l'oeuvre**

Dès 1846, le maire, François Le Cocq<sup>8</sup> fait adopter un plan officiel d'alignement qui s'applique aux chemins de grande communication (actuellement routes départementales) traversant le bourg. Son successeur, René-Pierre Lozahic<sup>9</sup> prend le 1er avril 1849 un arrêté dont les articles 15 et 16 s'appliquent à l'urbanisme et à l'habitat. A cette occasion, il est indiqué que « toute personne qui voudra construire maison, murs ou autres bâtiments, soit dans l'intérieur du bourg soit sur la petite vicinalité, sera tenue de suivre l'alignement tracé à l'encre noire sur le plan du bourg » mais aussi que désormais toutes les habitations

« du placître du bourg » devront être couvertes en ardoise<sup>10</sup>. Les risques d'incendie, augmentés par les toitures de chaume, préoccupaient beaucoup les responsables municipaux et ceci à juste raison. A titre d'exemple, le feu dans une maison survenu en 1869 a rapidement gagné une quinzaine d'habitations proches de la ferme de Porz-Kergus, sans que l'on puisse s'opposer à sa propagation et les a entièrement détruites.

Si l'action municipale est venue à bout de fixer les règles d'implantation des immeubles autour de la place, deux autres problèmes se posent encore quant à son aménagement définitif : la réfection du sol d'une part et la présence de deux habitations s'élevant en dehors de l'alignement des façades et donc sur la place elle-même d'autre part.

Sur le premier point, le constat dressé en 1847 est éloquent quand il décrit « le mauvais état de la place qui présente des cavités et des inégalités pour provoquer des malheurs les nuits sombres ». Quant au pourtour, au droit des façades, il est constitué « de temps immémorial » d'une « gaule de pavés de tout au plus deux mètres de largeur formé de mauvais cailloux de très peu de valeur... ».

Face à cela, le conseil municipal, réuni en mai 1847, s'empare du problème et décide d'y porter remède sans plus de délais.

<sup>7</sup> E 1206, archives départementales des Côtes d'Armor.

<sup>8</sup> François Le Cocq (1786- 1868), maire de 1839 à 1848.

<sup>9</sup> Maire de 1848 à son décès en mai 1852.

<sup>10</sup> Néanmoins une carte postale de 1905 montre une habitation de la place encore couverte en chaume.

6602. - BOURBRIAC. — La Place. - Vue prise du Clocher.



*La place du bourg vers 1925 telle qu'elle était configurée depuis 1847*

### **La place du bourg vers 1925 telle qu'elle était configurée depuis 1847**

Le principe est donc arrêté d'entreprendre sans attendre davantage les travaux d'aplanissement « par voie de prestation<sup>11</sup> »... « jusqu'aux portes des maisons quelques soient les obstacles ». Ce dernier commentaire est en lui-même révélateur de la volonté très ferme du conseil municipal de régler une question urgente et qui consiste à rétablir le domaine public dans toute son intégrité, ce qui suppose des usages contraires et au moins une tentative d'usurpation.

Quelques années plus tôt, le maire

de l'époque, René Le Pallier<sup>12</sup> a autorisé Yves-Marie Le Roy<sup>13</sup> « à aplanir un monticule existant devant sa maison ». Ce dernier va si bien interpréter la faculté qui lui a été donnée qu'il établit « sans autorisation une place sablée qui dominait de 1,6 mètre à 2 mètres le terrain environnant » et y plante quatre tilleuls. Mais la détermination exprimée par la municipalité n'est pas simplement de circonstance et va se manifester jusqu'au bout. D'évidence, selon elle, « l'aplanissement du bourg ne pouvait s'arrêter à ce monticule » et donc, entériner cette annexion. Le maire passe donc outre à l'opposition de Maître Le Roy et fait procéder à l'arasement de cet espace. Deux ans plus tard, plainte ayant été déposée par

<sup>11</sup> Prestation : possibilité accordée au contribuable de régler par des moyens en nature – en particulier par son travail – la contribution aux impôts locaux.

<sup>12</sup> René Le Pallier : maire de 1812 à 1830.

<sup>13</sup> Yves-Marie-(Louis) Le Roy, notaire, maire de 1830 à 1839.



lui contre le maire, le notaire conteste la bonne exécution des travaux, en particulier la réalisation du caniveau dont la mauvaise pente provoque, selon lui, l'inondation de son salon.

D'autres habitudes persistent qui sont de nature à dégrader la place et donc remettent en cause le travail réalisé. En 1831 il apparaît déjà, au détour d'une délibération du conseil municipal, qu'il est d'usage chez «les marchands (de creuser) la place pour y installer leurs tentes» les jours de foires. Trente ans plus tard rien n'a changé de sorte qu'en 1862 il est rappelé qu'«après chaque foire, chaque étalagiste devra mettre le terrain dans l'état où il l'aura pris».

- Restent les deux habitations s'élevant sur la place elle-même, dans sa partie basse<sup>14</sup>. Dès 1848<sup>15</sup>, c'est-à-dire un an après la réalisation des travaux d'aplanissement, Le Cocq, maire, prend un arrêté à ce sujet. « Considérant qu'il importe à la sûreté et à la commodité du paysage qu'à la régularité et à l'embellissement du bourg de faire disparaître le plus tôt possible les deux maisons isolées construites en bas du bourg en-dehors de la ligne des autres habitations, l'une couverte en ardoise, dite le cabinet de Sylvestre Gautier, l'autre en chaume et servant actuellement de forge, considérant... que ces deux maisons sont en-dehors de

l'alignement et nuisent à la salubrité de quelques maisons qui se trouvent entièrement masquées... », il interdit donc que soient réalisés désormais aucuns travaux de consolidations des deux édifices.

- Vingt années s'écoulent néanmoins avant qu'une décision d'expropriation ne soit prise enfin, et qu'en 1867 le conseil municipal vote un crédit de 600 francs pour indemniser le propriétaire de la Forge « située au milieu du champ de foire... ». La place, traversée en diagonale par le chemin de grande communication n° 20, va donc trouver à cette date l'aspect et la configuration qu'elle va conserver durant quatre-vingt-dix années.

#### • Les rues

Si la place requiert toute l'attention des élus, ceux-ci ne se désintéressent pas pour autant des accès de l'agglomération. Dès 1856, un plan d'alignement des habitations est élaboré pour la « rue des Forges », aujourd'hui rue de l'Armor, et un autre en 1857 pour la route de « Bourbriac au Canal (...de Nantes à Brest) » c'est-à-dire Goas-ar-Mogn. En 1872 enfin, un plan complémentaire est adopté. Une rectification de voie s'en suit. L'arrivée sur la place par la voie n° 20 venant de Guingamp s'avère incommode du fait d'une courbe très prononcée à l'endroit nommé Pouldu, aujourd'hui le bas de la rue de l'Armor. La décision est arrêtée en 1866 de couper ce virage, ce qui explique aujourd'hui la largeur plus importante de la rue à cet endroit.

<sup>14</sup> Cent ans plus tôt cette forge est déjà mentionnée (I E 63, Archives Départementales) et déjà contestée par le duc de Penthièvre. D'évidence un accord fut trouvé afin de régulariser l'implantation.

<sup>15</sup> L'année précédente pourtant il été envisagé de construire la maison d'école au centre de la place, idée aussitôt abandonnée.

## • Le cimetière

Demeure la présence du cimetière autour de l'église paroissiale « une des plus belles du pays » selon les édiles de 1843, jugée inadaptée par quelques élus plus que par la population elle-même qui se satisfait fort bien de cette situation. En 1832 déjà, le déplacement du cimetière, par crainte que sa présence dans le bourg ne soit un vecteur de la propagation du choléra, est envisagé et son transfert au Danouët évoqué par le conseil municipal, sans suite. Le constat que l'on dresse en 1843 est sans équivoque et illustre un rapport à la mort et aux trépassés éloigné pour le moins des préoccupations hygiénistes. Le mur étant effondré en plusieurs places « le cimetière est ouvert aux animaux immondes qui y pénètrent sans obstacle au grand scandale du public ».

- L'arrêté municipal de 1849 a voulu mettre fin à cette situation en faisant « défense... de laisser errer à l'aventure des chevaux, des bestiaux, porcs ou autres animaux malfaisants ou incommodes dans les rues ou autour des maison ou dans les enclos ruraux appartenant à autrui », (article 19). En dépit de cette volonté nettement exprimée et malgré les menaces de répression, on constate de nombreuses années plus tard, en 1913, que l'usage de laisser la volaille aller et venir librement dans le bourg est toujours d'usage. Au point qu'il arrive que « des chats et de la volaille poursuivis par des chiens tombent parfois dans le puits » situé en haut de la place et qui alimente

en eau une partie du bourg, au moins jusqu'en 1914. L'année précédente, l'application de dispositions relatives à l'hygiène publique, et au débat vif survenu à cette occasion au sein de l'équipe municipale, laisse voir l'aspect fortement agricole que revêt le bourg qui contient toujours de nombreuses fermes. La présence de tas de fumier, y compris sur la place elle-même, fait partie de l'environnement habituel de la population.

- Elue en 1888, la municipale républicaine conduite par maître Guégan prend l'initiative de déplacer le cimetière et procède à l'acquisition d'une parcelle sur la route de Guingamp appartenant à Jean-Marie Corson. Cela vaudra au nouveau cimetière, soit dit pour l'anecdote, d'être plaisamment baptisé du nom de « Parc Corson »<sup>16</sup> par la population briacine...<sup>17</sup>.
- Malgré des réticences marquées, cette initiative ira à son terme et le nouveau cimetière recevra les sépultures à partir du 1er janvier 1890. Cette décision ne sera pas sans être reprochée à Maître Guégan lors des élections de 1892, au terme desquelles ce dernier sera battu : « nous avons un cimetière où il était facile le dimanche de nous agenouiller sur les tombes de nos chers défunts. On l'a condamné pour acheter un champ éloigné du bourg et l'on a endetté la commune pour de nombreuses années ».

<sup>16</sup> De son vrai nom « Parc ar Narvéo », d'une contenance de cinquante ares payés 1600 francs.

<sup>17</sup> Le transfert du cimetière en ce lieu aboutit en 1909 à ce que la limite du bourg soit postalement étendue jusqu'à cet endroit.

- Quant à l'ancien cimetière il n'était d'évidence pas possible de le laisser à l'état d'abandon. Le constat est déjà fait en 1892 que le mur de l'enclos tombe en ruine<sup>18</sup> et qu'il y a lieu de le relever au regard du lieu « où repose les restes de tant de parents et d'amis ». Se pose encore la question de sa désaffectation rapide devant l'état d'abandon dans lequel le cimetière se trouve. L'opération doit débiter nécessairement par l'évacuation des pierres tombales, ce qui prendra quelques années. A cette fin, plusieurs dispositions sont prises entre 1896 et 1904. En octobre 1900, le tracé des nouvelles allées est annoncé comme imminent et on leur donne la configuration qu'elles ont encore aujourd'hui.
- En 1905, le cimetière est nivelé, ce qui a pour effet de relever le niveau du sol au pied des murs de l'église, le mur d'enclos reconstruit et l'escalier refait<sup>19</sup>. Le nouvel espace ainsi aménagé reçoit une appellation quelque peu nouvelle puisque dès 1909, il est désigné sous le nom insolite et très urbain de « square ».
- A son sujet, le conseil municipal considère en 1918 que « le square établi tout autour de l'église paroissiale... constitue un ornement pour la grande place du bourg et un décor pour la perspective générale et que dès lors il convient de l'entretenir en bon état de conservation... ». Ce faisant « il est interdit aux enfants de marcher sur les pelouses, de se cacher dans les bosquets, de monter sur les arbres et le mur de clôture, d'arracher les piquets maintenant le fil de fer barbelé ou de détériorer les plantations ». Il est donc enjoint « aux parents d'interdire de laisser jouer leurs enfants dans l'enceinte du square de l'église ». L'injonction fut assez vite oubliée puisque sept années plus tard la même situation persistait et produisait des récriminations identiques.

---

<sup>18</sup> Cet enclos paroissial est mentionné en 1620, alors que s'effectue dans l'habitation de Thomas Bourgès la paye des ouvriers qui ont travaillé à sa réfection (Une famille bretonne sous l'ancien régime. André-Yves Bourgès, Pays d'Argoat N° 5).

<sup>19</sup> Selon l'abbé Loyer, le transfert du calvaire vers le nouveau cimetière a été effectué le 24 septembre 1905. Le même jour, les ossements récupérés lors des travaux de nivellement ont été déposés dans quinze cercueils placés au milieu de l'église sur un catafalque. Après le chant des vêpres des morts et l'homélie du père capucin Eugène Chermat, les paroissiens ont porté les reliques jusqu'au nouveau cimetière. (Clocher de Saint-Briac n° 44 – 29 octobre 1922.

## Le vingtième siècle

- La modification la plus notable apportée à la place au début des années vingt, encore qu'elle n'ait en rien modifiée sa configuration, a été l'érection d'un monument aux Morts<sup>20</sup> de la guerre 14-18 à l'emplacement précis d'un ancien calvaire, apparaissant sur le cadastre napoléonien mais disparu dans l'intervalle.
- Durant plusieurs décennies la place ne connaîtra plus de modifications. Il faut en effet attendre 1961 pour que soit prise la décision de procéder à l'élargissement de l'escalier du square et surtout les années 1964-1965 où elle est redessinée par le déplacement de la voie transversale, la création d'une autre voie dans sa partie basse et de la contre-allée dans la partie montante.
- Quant au bourg il s'est étendu durant la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle le long des voies d'accès à la place mais également, parfois, par l'apparition de voies nouvelles. La rue Saint Yves opère dans les années vingt une jonction entre la route de Guingamp (actuelle rue de l'Armor-et Hent Garenn) cette dernière voie, jusque là chemin creux ayant reçu en 1912 un début d'urbanisation avec la construction du bâtiment des haras. L'arrivée enfin en 1923 de la ligne du chemin de fer départemental reliant Guingamp à Saint Nicolas du Pélem a pour conséquence, du fait de l'implantation de la gare, de

repousser nettement la limite du bourg vers le nord. Quoique d'une durée très limitée d'exploitation de la ligne puisqu'elle s'achève en 1938, celle-ci va considérablement influencer sur l'extension ultérieure de l'agglomération. A partir des années soixante plusieurs tronçons de la voie désaffectée vont recevoir des constructions et donner naissance à quatre rues<sup>21</sup> et à la place de Tournemine après que les bâtiments de la gare aient été rasés. C'est également au cours de cette décennie (1966-1967), que le conseil municipal prend l'initiative de procéder à la dénomination officielle des rues et à la numérotation des habitations. Les extensions suivantes du bourg résulteront de schémas concertés d'urbanisme, plus précisément d'opérations de lotissement. Quoi qu'il ait résulté de cette évolution, le cœur de l'agglomération, est demeuré inchangé. Il continue de battre à l'endroit où a été fondé le « burgus » du moyen âge que d'ailleurs nous nommons toujours **le bourg**...

*Yannick Botrel*

<sup>20</sup> Monument inauguré en mai 1923.

<sup>21</sup> Rues de Tournemine, de l'Arcoat, de Pont-Jilez, de Kerjoly

# Théodore Thépault

## maréchal ferrant

Mon grand père était né en 1878 ; Il exerça pendant quelques années son métier au village de Kerroc'h en Plougonver avant de venir s'installer après son mariage avec Jeanne Marie Le Lagadec en 1909, au village de Kergaër, sur les bords du Léguer, en Gurunhuel. Etant de la première génération d'élèves ayant bénéficié des lois de Jules Ferry (loi de 1881-1882) sur l'école laïque, gratuite et obligatoire, il avait passé avec succès son certificat d'étude primaire. Cet état de fait, lui avait permis d'apprendre à écrire, au porte plume, très correctement le français : il suffit de lire ses cahiers ! En effet, je suis en possession de ses cahiers de comptes dans lesquels il enregistrait la liste des travaux effectués pour les cultivateurs des environs qui constituaient sa clientèle (*al labourieren douar*). En effet ces travaux ne faisaient pas l'objet d'un paiement comptant, et le client réglait son dû (glev) une ou deux fois dans l'année. Ils venaient deux fois par an le régler : une fois à la fin de l'hiver et l'autre fois après la Saint Michel lorsqu'ils avaient payé leur fermage ; s'il restait peu d'argent, le forgeron



Photo de Théodore Thépault

attendait !!

Ces cahiers que j'ai conservés couvrent la période de 1906 à 1987 (avec ceux de mon père) si bien que l'on peut ainsi avoir une perception assez précise et objective de l'évolution des techniques et des pratiques agricoles ainsi que ménagères sur l'ensemble du 20ème

siècle.

Il avait été mobilisé quatre ans lors de la première guerre mondiale et le carnet qu'il avait tenu jusqu'en 1916 atteste des différents lieux où il avait « cantonné ». Il est rentré à la maison en mars 1919 après un séjour d'occupation en Alsace. Malheureusement il avait été gazé à l'hpérite et sa santé était devenue plus fragile ; il décéda à Kergaër en 1934.

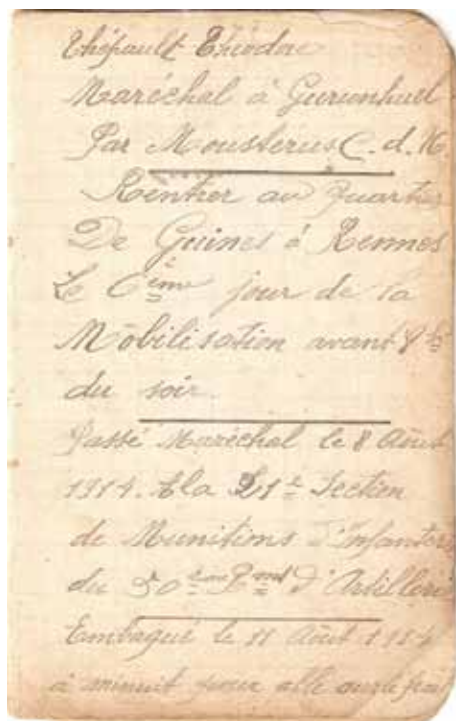
Sa clientèle se composait d'une quarantaine de petits fermiers, mais aussi de journaliers, de maçons et autres cantonniers. Globalement les travaux étaient répétitifs : ferrer les chevaux, entretenir les outils (trempe, aiguisage...) de travail et de la vie quotidienne ressouder un trépied, ou une queue de casserole, réparer

une crémaillère, refaire une anse de chaudron, oreiller une marmite.... La situation des fermiers sur lesquels je me suis penchés : 8 tenaient une ferme de 3 chevaux, 8 n'en avaient que 2 et tous les autres ne possédaient qu'une jument.

Voici un exemple de tâches effectuées une journée ordinaire de 1906 :

Il a réparé le système de fermeture d'une baratte (*pénères*) trois fermoirs à refaire ; confection d'un crochet à mettre sur un palonnier (*sparl*) ainsi que les traits qui servait à tirer sur l'araire à défricher (*dévontérés*), pièces très sollicitées dans la traction de la charrue, aussi fallait il souvent remplacer ou « recharger » les crochets, ou encore faire des « S » pour rabouter des chaînes cassées ; refait un anneau (*ailbedenn*) ; refait un sabot de frein de charrette (*ar votoz*) ; retrempe le soc (*soc'h*) d'une charrue (celle ci n'en avait qu'un qu'il fallait régulièrement retremper 3 à 4 fois par an). Cela consistait d'abord à « ramollir » le fer au feu en le passant dans la forge, à diminuer son épaisseur en le battant sur l'enclume pour le rendre tranchant et enfin de le retremper pour lui donner de la dureté. Parfois, quand il était trop usé, il rechargeait le soc avec un morceau de fer qu'il rajoutait à l'aide de plaque à souder.

A cette époque la plupart des travaux de ferme s'effectuaient avec des outils à main. On retrouve la tranche qui fallait retremper ; une houe possédant une oreille à refaçonner ; le couteau de la charrue qu'il fallait



Première page du petit cahier de guerre

amincir puis aiguiser ; confectionner les dents d'une herse dont le cadre était en bois (*ar fram*) ; confection d'une fermeture de porte (*ar moraille*). Il façonnait lui même ses fers à chevaux ; on lui livrait des barres de fer venant de Guingamp ou Saint Brieuc, il les formait , levait la pince et perçait les étampures afin d'y apposer les clous ; il lui est arrivé de confectionner ses clous mais généralement il les achetait tout faits. Il réalisait toute la quincaillerie que l'on trouve sur une charrette, seul le mécanisme du frein venait de la maison Balcou de St Brieuc. Il ne vendait pas de machine à broyer l'ajonc mais il intervenait fréquemment dans l'affûtage des lames (*mechanic pila*

land). Les manèges où l'on attelait les chevaux et en particulier l'axe de transmission (*abel*) arrivait à s'user et qu'il fallait rabouter.

Tous ces travaux étaient effectués comme on le disait en breton en « tapant sur du chaud » (*skein war tom*) car il n'y avait pas de marteaux pilon (ils ne sont apparus, dans notre région, qu'après la seconde guerre mondiale). Le marteau et l'enclume faisaient l'affaire lorsqu'il avait rougi le fer suffisamment dans la forge en actionnant le gros soufflet à main. Cette forge qu'il avait allumée dès 6h, 6h 30 ; mais que la veille au soir, il avait préparée. En effet, il avait disposé quelques morceaux de bois afin d'avoir de la braise puis recouvert de charbon qu'il avait arrosé d'eau afin qu'il s'agglomère bien sans s'enflammer. Le matin il ne lui restait plus qu'à le tisonner et actionner le soufflet et le feu repartait de plus belle ; ce charbon se présentait comme des petits cailloux d'antracite (de meilleure qualité que celui dont on se servait pour se chauffer) il l'achetait probablement à Callac.

L'enclume (*anve*) et le marteau (*morzhob*) étaient les outils essentiels du forgeron. L'achat de son enclume avait été un gros investissement : une bicornie (2 becs affûtés), pour arrondir le fer et une partie plate pour travailler le fer à plat. Elle était confectionnée dans un acier très dur. Il avait également un certain nombre de marteaux en particulier celui qui lui servait à forger les outils, d'un poids respectable, celui à tête carrée (sur laquelle il frappait) et pointu de l'autre pour percer la ferraille, et, enfin celui dont il se servait le plus

fréquemment, plus léger : le brochoir pour ferrer les chevaux : un bout plat et l'autre comme des « cornes de bouc » pour extraire les clous qui portaient de travers.

En relation avec le charron du village, il confectionnait les cercles (*kelc'biou*) de roues de charrette ainsi que toute la ferronnerie qui équipe la charrette. A partir d'une barre de fer de 7 ou 8 mètres de long qui se pliait à l'aide de 2 ou 3 personnes dans une cerceuse mécanique mue à la main, il réalisait ce cercle de fer dont les extrémités rougies au feu étaient soudées à chaud, avec des plaques à souder, sous les coups répétés de deux masses. Venait alors cette opération aussi délicate que minutieuse qui consistait à cercler la roue en bois. Ce travail se faisait au bord de la rivière.



Une page de son premier cahier de travaux et de comptes

Après avoir bien chauffé les cercles dans un brasier, afin de dilater le métal, le cercle était saisi par trois personnes à l'aide de pinces spéciales et ajusté sur la roue disposée sur trois billots. Pour éviter que la jante ne s'enflamme et pour provoquer la contraction du fer, il fallait, le plus rapidement possible, refroidir le fer à l'aide de seaux d'eau puis en faisant tourner la roue autour d'un axe dans la rivière.

Il réparait également les chaudrons ou pots au feu (*chaodouron, pot bouarn*) Ces deux ustensiles étaient primordiaux dans une maison, donc très sollicités ; le chaudrons pour préparer les repas des humains et la marmite pour ceux des animaux. Il arrivait, parfois, qu'ils se fêlent, alors, il les cerclait en ajustant une frette, en force, afin de refermer la fêlure. Certains ustensiles se perçaient, alors il ajustait une tôle dans le fond qu'il fixait avec des petites vis et à l'aide d'une sorte de mastic il en assurait l'étanchéité ; cela permettait au propriétaire de s'en servir, le temps d'économiser afin de pouvoir s'en racheter un autre. On ne perdait rien et le forgeron recyclait beaucoup les outils. Les tas de ferraille n'existaient pas ; le maréchal ferrant faisait beaucoup de neuf avec du vieux !

Dans la campagne les laboureurs achetaient très peu d'outillages neufs (haches, faucilles, tranches, quincaillerie d'une charrette...), ils les faisaient confectionner par le maréchal ferrant ; seules les faux (*falc'h*) étaient acquises au marché ou à la ville (Callac, Guingamp...). Le fer qu'il achetait avait la dénomination : fer de Suède, reconnu

d'excellente qualité. Il lui était livré par charrette hippomobile ou à la gare de Plougonver ou Pont Melvez. Il achetait également des limes, des boulons, de la graisse, de l'huile, des fers à chevaux, des clous...

Les travaux réalisés durant le premier tiers de ce siècle relataient une économie essentiellement de subsistance. L'outillage utilisé pour l'activité agricole était principalement manuel (faux, faucille, fourche, râteau, bêche, houe), concernait la traction animale (palonnier, crochets en tous genres, trempage : coutres, rasettes, socs, ferrage des chevaux...) et l'activité domestique (trépied, chaudron, crémaillère, marmite, casserole...)

*Bernard Thépault*





## Histoire de radio Kreiz Breizh

(suite et fin)

Les deux articles précédents ont retracé l'histoire de RKB de la création de l'association en 1981 à l'année 1996. L'ensemble des trois articles pourra constituer un cadre pour une histoire de RKB, qui reste à écrire afin de restituer dans le temps et l'espace le fabuleux patrimoine oral que représentent aujourd'hui les archives sonores de la radio. Lors de la seizième assemblée générale de RKB à Rostrenen, il est décidé de relancer la dynamique de l'association, qui a tendance à s'essouffler, en faisant appel aux bonnes volontés, afin de stimuler sa vie interne et de développer la relation entre la radio et ses auditeurs. Il s'agit de continuer à fonctionner réellement comme une radio associative. Dans l'histoire de la radio, cette préoccupation reviendra régulièrement. Dès le mois de janvier 1997, l'association crée en son sein des commissions de travail pour améliorer son fonctionnement. Ainsi sont créées une commission « finances » chargée de rechercher de nouvelles ressources et une commission « programmes » afin de travailler sur le contenu de la radio et la grille des émissions. Par ailleurs, toujours dans le même esprit, la radio poursuit son travail avec ses partenaires du territoire, par exemple le cercle celtique de Rostrenen pour l'organisation du Kan ar bobl, désormais à Maël Carhaix.. Les espoirs des membres de l'association sont renforcés par la perspective de l'installation dans

de nouveaux locaux et la promesse d'une nouvelle fréquence pour le Finistère (99.4) s'ajoutant à la fréquence générale (102.9) et à la fréquence locale de Guingamp (106.5). A cette époque apparaissent de nouvelles radios associatives en langue bretonne : Radio Kerne qui s'installera à Ploneis et Arvorig FM à Commana (et plus tard à Landerneau). Dès le départ ces nouvelles radios se rapprochent des aînées, Radio Bro Gwened (RBG) et Radio Kreiz Breizh. Déjà l'hypothèse d'un futur réseau est lancée... En janvier 1998 Henri Le Naou, nommé à Fouesnant, quitte la présidence de RKB. Yann Pier Deredel, lui aussi de Peumerit Quintin, et qui a déjà une expérience de la radio à RBG prend la présidence tandis que Claude Le Bihan, de Saint Nicodème devient vice-président... La vie associative n'est pas toujours un long fleuve tranquille... Lorsque des conflits apparaissent, il est souvent difficile d'y remédier. Ce fut le cas en 1999 où un long conflit opposa Hervé Le Bec, directeur de la radio et le Conseil d'administration de RKB. L'assemblée générale de juillet 1999 à Lanrivain est restée dans la mémoire des uns et des autres. ..A la suite de cette assemblée générale houleuse, un « comité de fonctionnement » est créé afin de ramener un climat plus serein et de préparer une nouvelle assemblée générale. Celle-ci eut lieu à Callac en novembre. Un nouveau conseil

d'administration de 17 membres est alors élu, qui porte à la présidence de la radio Jean Yves Philippe, maire de Saint Connan très engagé dans la vie économique et culturelle du Centre Bretagne. Chacun pense alors que le conflit va s'achever et la radio repartir de plus belle. En février l'organisation du Kan ar bobl est un succès ainsi que le « Tiercé gagnant » des musiques de l'année (qui deviendra plus tard le « pemp kentan »). Mais bientôt la tension monte à nouveau entre le directeur de la radio et le conseil d'administration, malgré des tentatives de conciliation qui échouent. En mai le Président Jean Yves Philippe propose au directeur un départ à l'amiable que celui-ci refuse. Le 15 juillet 2000 le conseil d'administration décide le licenciement d'Hervé Le Bec qui entame alors une grève de la faim à la salle des fêtes de Saint Nicodème. Après le départ d'Hervé Le Bec, le conflit aura des prolongements juridiques et laissera des traces durables et un sentiment d'échec chez ceux qui ont œuvré pour la réussite de la radio. Suite à l'assemblée générale de décembre 2000, Claude Le Bihan devient président de RKB. Après la période de turbulence, la radio reprend peu à peu son régime de croisière. En avril 2001 l'association



recrute un nouveau directeur, Christian Rivoalen, personnalité reconnue du monde culturel breton.

Bientôt RKB s'installe dans ses nouveaux locaux. En octobre 2002 l'ancienne antenne du bourg de Saint Nicodème, qui fut longtemps le symbole de RKB, est démontée et remplacé par une antenne placée sur le château d'eau de Kernavalen, en Maël Pestivien. L'équipe de RKB travaille alors à la mise en place d'une nouvelle grille d'émissions, qui sera lancée en octobre 2004. C'est également en octobre 2004 que Yann Pier Deredel, revenu à la tête de RKB, présidera l'inauguration officielle des nouveaux locaux. La nouvelle grille comprend des émissions quotidiennes à heures fixes qui constituent la trame des programmes, telles « Prim d'ar beure » animée par Marie Laure Groix, « Tud deus ar vro », rendez-vous quotidien de Jean Pierre Le Guyader, « La petite lanterne », émission en français animée par Morgan Large.

A travers ces émissions, les auditeurs prennent connaissance de toute la vie économique, sociale et culturelle du pays et de ses habitants. D'autres émissions sont hebdomadaires, telle « Hent ar brezhoneg », émission d'initiation à la langue bretonne proposée par Henri Le Naou et Josette Duvivier, tous deux bénévoles à la radio.

Septembre 2004 marque une nouvelle étape pour la radio : la diffusion sur Internet. Désormais, toute la planète peut se mettre à l'écoute de RKB ! Cette diffusion se fait en direct grâce au partenariat avec l'entreprise Stalig qui diffuse également Radio Bro Gwened et Radio Kerne. Par ailleurs la radio s'attache à rendre compte des événements en Centre-Bretagne : Festival des clarinettes à Glomel, Festival plinn du Danouët, Festival fisel à Rostrenen, foire biozone à Mur de Bretagne... Le partenariat avec les trois réseaux d'écoles bilingues (Dihun, Divyez et Diwan) se développe également et devient un objectif constant de la radio. Peu à peu se met en place une collaboration plus poussée avec les trois autres radios associatives émettant en langue bretonne ; Arvorig FM, Radio Bro Gwened et Radio Kerne. Cette collaboration aboutira à la création du réseau Brudan ha skignen (BHS) avec mise en commun d'émissions, puis de moyens humains. Dès le début de l'année 2007, l'association décide de fêter à l'automne 2008 le 25<sup>ème</sup> anniversaire du début des émissions de RKB (en mars 1983). Il ne s'agit pas d'une « célébration » mais d'un temps fort destiné à conforter les orientations de RKB et à relancer le dynamisme

associatif. Par exemple il est décidé d'éditer à l'occasion de cette fête un disque-album à partir d'un choix d'enregistrements réalisés de 1978 à 1981 pour « Kazetenn ar vro plin », le journal parlé sur cassette, créé par le SIVOM Toul Goulic-Coat Malouen, animé à l'époque par René Richard. Ce journal sur cassette, qui a précédé la création de RKB, était diffusé une fois par mois.. On y trouvait déjà l'esprit futur de la radio. Pour la création de l'album CD, la choix et le travail de transcription des textes des entretiens et des chansons furent menés à bien par une équipe de bénévoles. Plusieurs temps forts marquèrent cette période ; conférence débat avec Ronan Le Coadic (21 novembre 2008), fest noz animé par une foule d'amis de RKB, séance de cinéma en partenariat avec l'équipe associative du cinéma de Callac, à partir de documents réalisés par Nicole et Michel Sohier, conférence débat avec le géographe Jean Ollivro sur les atouts du Centre Bretagne (23 janvier 2009)... Depuis cet événement, la radio a poursuivi son évolution. Par exemple, une émission en anglais, « Spotlight on Brittany » est proposée chaque semaine (diffusion chaque jour à une heure différente) animée par une équipe de bénévoles. Mais l'évolution la plus importante est l'intégration de la radio dans le réseau BHS (Brudan ha skignen) qui modifie profondément le fonctionnement des radios. Cette construction ne se fait pas sans difficultés car chaque radio a son histoire, sa culture et son projet radiophonique. Par ailleurs ce partenariat n'empêche pas RKB de

travailler avec d'autres radios comme Radio Active à Saint Briec ou Plum FM en pays gallo vannetais. En ce printemps 2010 où j'écris ces lignes, une urgence est évidente, celle de capitaliser le travail de RKB depuis son origine. Les supports sonores sont fragiles et sans cesse menacés par l'obsolescence. Un travail va être entrepris avec l'association Dastum afin de valoriser ce patrimoine et de le transmettre aux générations futures qui, sans doute, redécouvriront la richesse d'une culture si longtemps méprisée et combattue. Dans l'avenir, deux voies semblent possibles (ou un compromis entre elles). Radio kreiz Breizh peut devenir une antenne d'un ensemble plus vaste rayonnant sur toute la Bretagne (ou seulement sa partie bretonnante ?). Ce serait là une option

« centralisatrice », souvent évoquée. Une autre option serait plus « fédérale ». Chaque radio conserverait alors son identité et une certaine autonomie, tout en mettant en commun des moyens techniques, humains et financiers. Dans tous les cas, il faudra réfléchir au devenir de l'association : doit elle être un simple support juridique ou au contraire une association vivante et créative, vivier de bénévoles et de liens avec son territoire et ses auditeurs ? Enfin, quelles seront les évolutions imposées par les contraintes techniques, par exemple par le passage au « numérique » ? Seul le temps et l'énergie des hommes donneront les réponses.

*Henri le Naou*



# *Les marques de maîtrise des anciens tailleurs de pierre :*

L'examen des monuments d'époque ancienne tel le château de Guingamp pour ce qui concerne les fortifications ou les édifices religieux comme les églises de St Nicolas du Pélem, de Canihuel ou la chapelle Ste Anne de Corlay nous a fait découvrir ce que l'on appelle communément des « marques de tâcherons ». La Basilique de Guingamp, l'église de Bulat sont pleines d'enseignements à qui sait et veut les lire.

Mais qui sont, qui furent, plutôt, ces bâtisseurs, ces tâcherons ? et qu'est-ce que cela peut bien signifier ? Voilà qui va nous entraîner dans une passionnante recherche.

## **DESCRIPTION DES MARQUES DE ST NICOLAS DU PELEM, CANIHUEL ET STE ANNE DE CORLAY :**

L'église de St Nicolas fut d'abord une chapelle privée, celle des seigneurs du Pellen, l'écriture actuelle étant Pélem. Sa création date de la fin du XV<sup>e</sup> siècle (1474). C'est à dire bien avant le manoir actuel dont nous connaissons bien la date de construction, 1622. D'après ce que nous en a dit le comte Yves de Boisboissel, en son histoire de St Nicolas du Pélem (1967). Le très ancien manoir survivrait dans ce que sont aujourd'hui encore, les communs de la propriété.

Plusieurs actes, aveux (1485,1540), présences aux montres (1481) évoquent la famille Jourden qui semble avoir succédé à une famille du Pellen qui se serait fondue en elle, dont ils conservèrent les armes qui sont toujours celles de notre cher St Nicolas. La construction de la chapelle du Pélem est une belle réalisation de cette famille dont la magnifique verrière du chœur (1494), signée Jean Kergal, perpétue le souvenir. L'on y voit les donateurs agenouillés, Yves Jourden et son épouse Ysabeau de Quimerc'h (Société d'Emulation des Côtes du Nord, LXVII,1935) et Christophe de Troguindy recteur de Bothoa (paroisse mère dont dépendait St Nicolas).

La construction massive, en lourd appareillage de granit local à gros grains n'a guère changée depuis cette époque. Le clocher abattu par la foudre en 1825, semblable à celui de la chapelle St Eloi, ne fut pas reconstruit à l'identique. Par contre une sacristie a été ajoutée(1868) et des modifications ou adaptations nécessaires au culte, puisque la chapelle privative, donnée à la commune de St Nicolas, devint définitivement le 13 août 1870, l'église paroissiale de la petite ville encore naissante. Le donateur en était le colonel comte Sevère Loz de Beaucours (mon père disait phonétiquement et à la bretonne bocousse), 1785-1875. Ce fut un bienfaiteur généreux de la commune.

Donateur du terrain et fondateur du quartier de Kerseville dans les années 1840-50. Il laissa un grand souvenir de charité. Le pittoresque vocable hispano-breizhoneg de Kerseville lui est dû. C'est un souvenir de ses campagnes d'Espagne (1er Empire et 1823).

Revenons à notre église. Le gros grain de notre granit rend difficile la gravure des marques, et l'usure, les accidents de la roche, les lichens en procurent une lecture parfois difficile ou imprécise.

C'est pourquoi mon relevé ne prétend pas être complet et l'on me pardonnera ses imperfections.

J'ai relevé une quinzaine de marques différentes, voir tableau ci-après.

**L'église de Canihuel**, relevait également de Bothoa dont elle n'était qu'une simple trêve. Sa construction est datée d'avant 1393. C'est l'indication que nous fournit une précieuse bulle papale accordant indulgence aux réparateurs d'édifices, sans doute à la suite des dommages causés par le long conflit des guerres de successions de Bretagne. Canihuel est cité. Au moment des guerres de la ligue, en 1595, les troupes du maréchal d'Aumont qui assiègent Guingamp, pillent la région, et l'église subit à nouveau de très graves dommages.

Le chœur, parmi les parties les plus anciennes de l'édifice porte sur la partie basse du mur de la verrière trois marques différentes. Elles sont bien datées fin du XIV<sup>e</sup> siècle. La nef et les transepts sont du XV<sup>e</sup> et l'on peut admirer la merveilleuse charpente avec ses sablières sculptées (1474) due à Olivier Le Loergan. Les charpentiers,

corporation plus ancienne que celle des tailleurs de pierre, signaient aussi leurs ouvrages. Nous en avons un bel exemple en cette église de modeste village.

Alors, tâcheron, cet artisan, dont on ne sait plus rien, ou si peu ? Ce charpentier qui a conçu, et taillé dans le bois, excusez du peu, le jubé (1480) de St Fiacre du Faouët, en Morbihan tout proche ?

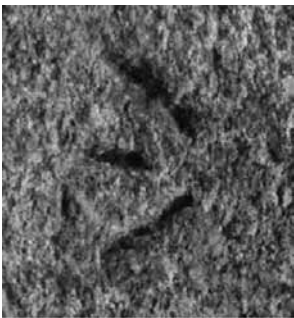
Quelle chance de découvrir, après 500 ans, sa signature et son nom sur l'un de ses ouvrages, dans l'église de Canihuel : Olivier Le Loergan, né au Merzer près de Guingamp. « L'ouvrier » comme il se qualifie, inscrit son nom sur cette charpente en 1474. D'ailleurs, devant l'évidence du talent, le duc de Bretagne l'avait ennobli, dès 1469.

Mme Denise Dufiez-Moirez (Ar men n°21, 1989) constate que l'inscription sur la charpente de l'église de Canihuel, qui fut initialement une chapelle dépendante de la châellenie du Pelem, est constituée « d'abréviations et d'un signe figuratif auxquels en dépit des conseils autorisés, il n'a pas été possible de trouver une réponse indubitable ». Je reprends le commentaire de l'inscription de la sablière de la nef de Canihuel : On lit, en gothique, « *nome le loergan : olivier* » et le dernier tronçon est constitué d'abréviations et d'un signe figuratif. Ce sont, « *deux lettres capitales M.A l'abréviation de quelque grade à l'intérieur de la corporation des huchiers, tel celui de maître artisan ou celui de maître ancien. Quant au signe ne peut-on voir une feuille, symbole de l'arbre, matière première de charpentier sculpteur ?* ».

Pour notre part, nous pensons plutôt que les lettres M et A sont celles de Marie dont les hommes très pieux de ce temps imploreraient volontiers la protection, le A et le V associés en un même signe serait le AVE, le salut de Gabriel à Marie : *Je vous salue Marie...*



- 1 - Exemple de Lanleff (22), doloire de charpentier (12<sup>e</sup> siècle) au pied d'une colonne
- 2 - Bourbriac, le lourd tête des tailleurs de pierre au sol du transept nord de l'église.
- 3 - Eglise de Canihuel (22), Marque d'Olivier Le Loergan (1474).



*Ci-dessus photo d'une marque sur l'église de St Nicolas.*

Du reste, le sigle de Marie M et A, les deux lettres mêlées ou non, sont souvent associées à celles de son fils IHS, Jésus. Ce sigle sacré se trouve être particulièrement fréquent dans l'ancienne emblématique des compagnonnages. Remarquons que la feuille, qui pourrait être celle du chêne, s'accompagne d'un point et de ce qui paraît être un H. Une autre hypothèse pourrait être, non pas l'entrecroisement de l'équerre et du compas, mais le Vivat (qu'il vive !) acclamation de joie par laquelle on souhaite longue vie et prospérité entre compagnons. Convenons que Ave et Vivat sont bien proche, et que le vivat est le salut vivifiant qu'Olivier Le Loergan nous adresse au travers les siècles.

Chaque époque a son style de construction, et possède son caractère particulier ; tant et si bien, que cela se révèle, pour l'œil exercé, un moyen de datation d'un ouvrage. C'est ainsi que nous savons qu'il existe des Marques de l'Antiquité gréco-romaine, de l'époque romane et gothique. La difficulté réside dans le fait qu'on ne les trouve pas partout et pas toujours où on le penserait.

**La Chapelle Ste Anne de Corlay** possède des marques sur son pourtour nord et sud, mais uniquement sur les murs de la moitié avant du bâtiment jusqu'aux premières fenêtres.

A l'est est une sacristie datée. Sur un blason martelé se lit 1771. Il n'y en a pas non plus, sur la façade de l'entrée. Bien que l'on date cette chapelle située dans le bourg même de Corlay, du XVI<sup>e</sup> siècle, la nature des marques penche pour une phase de construction bien plus

ancienne, le XV<sup>e</sup>. Au reste nous savons par la documentation que la chapelle actuelle remplace une plus ancienne construite en 1424 par Alain de Rohan, seigneur des lieux. La chapelle a donc été modifiée à plusieurs reprises au XVI et au XVIII<sup>e</sup> siècles à partir d'une base toujours existante et bien signée de nos marques du XV<sup>e</sup> siècle. Ni le château reconstruit de 1475 à 1495 et démantelé en 1599, ni l'église paroissiale St Sauveur, jadis chapelle du château, pourtant de ces époques, mais bien remaniée à la renaissance, ne portent de marques.

Sur la chapelle Ste Anne j'en ai relevé trois différentes appartenant à trois compagnons. Alors qu'à St Nicolas j'en ai repéré dix-sept. Dans ce dernier cas, et compte tenu le nombre de travailleurs, les travaux furent menés particulièrement vite. La construction d'édifices religieux, de châteaux et autres édifices civiles connut une phase d'extraordinaire expansion à partir du XIII<sup>e</sup> siècle. Rien que pour notre pays : quatre-vingts cathédrales, cinq cent grandes églises, et quelques dizaines de milliers d'églises paroissiales. Cette activité n'a pu correspondre qu'à une période de prospérité réelle, et n'en doutons pas, nos « oeuvriers » furent les artisans d'élite - de haute technologie dirions-nous aujourd'hui - de cette période.

Nombreux, ils s'organisèrent pour défendre leurs intérêts face à des clients difficiles, pour former les compagnons non seulement aux techniques du bâtiment mais aussi à un aspect moins connu d'ordre plus secret lié à une spiritualité active à vocation

initiatique, car corporations, confréries, compagnonnages ou devoirs forment un tout, mais... très souvent concurrents, et très jaloux de leur singularité. Ce que nous en savons réellement se limite à peu de chose et seulement à partir de la renaissance. Les compagnons brûlaient leurs archives, quant ils en avaient. Il nous reste leur œuvres, leurs marques, modestes témoignages de gens qui n'étaient pas des tâcherons au sens où on l'entend maintenant, mais de vrais maîtres en leur métier. Les « marques de tâcherons » sont de fait, des marques de Maîtres et il n'est pas prouvé que l'on payait les compagnons à la pierre taillée. Ce qu'il faut savoir, c'est que le métier, et toute activité humaine pour les hommes de ce temps, s'origine dans le Principe et pour celui qui comprend l'art, un moyen, un support d'accomplissement.

Dans notre région après le désastre que fut la guerre de succession (20 ans de guerre !) le XV<sup>e</sup> siècle fut un siècle de reconstruction dynamique. La prospérité, les mécènes dont les ducs de Bretagne, surent insuffler l'énergie et les moyens. Des chefs d'œuvre qui font toujours notre admiration en sont nés.

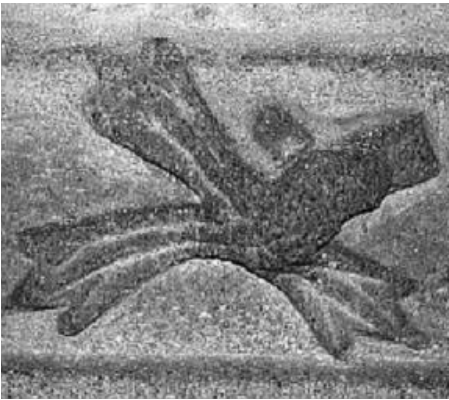


Marques relevées par l'auteur



## LA BASILIQUE N.D DE BON (VRAI) SECOURS / ITROUN VARIA AR GWIR ZIGOUR DE GUINGAMP.

Un peu différemment, la marque du Maître d'œuvre - ou de confrérie - à laquelle appartenait le Maître de la reconstruction de la partie sud-ouest de N.D de Bon Secours de Guingamp est située, discrètement, sous le banc de pierre du baptistère, près du portail ouest, « il faut se pencher, très bas, pour la découvrir » nous dit H Blanquart dans un article paru dans Atlantis n°253, en 1969. Ce que nous avons constaté effectivement. Remarquons que cette marque n'est pas gravée, mais en relief. Elle représente une main tenant un faisceau de ce qui semble trois fois trois brins, en X - ou encore des plans ou une paire de gants - qui, en quelque sorte, semble nous inviter à rassembler ce qui est désuni ou inachevé, et signifier



*L'architecte : Jean Le Moal ? (JPLB)*

le retour à l'Unité, comme s'il s'agissait d'un achèvement s'apprêtant à de futurs redéploiements.

En 1535, la tour plate de l'ouest et la plus grande partie du mur sud s'étaient effondrées « *La vigile de St André, vers le soir - L'an mil, cnq cent trate en cnq - La grande ruisne, piteuse à voir fut de cette tour, qui a terre vint* », (Ce type de langage nous fait irrésistiblement penser à une centurie de Nostradamus !). Autrement dit : La veille du 30 novembre 1535, vers le soir se produisit l'effondrement de la tour. Serait-ce « la tour qui s'effondre » de l'arcane XV du Tarot ? ou mieux encore cette représentation incluse en un quatrefeuille du grand portail d'Amiens qui représente un temple ruiné dont il ne subsiste qu'un tas de pierres ? L'inscription du phylactère poursuit, « *Au none dit le cinquième jour, la m.cnq. trate sept - La première pierre sans séjour fut assis* ».



*La signature du Maître (Photo JPLB)*

Puis, renaissance et dédicace le 5 mai 1537 : La pierre symbolique, jusque là sans usage - délaissée des bâtisseurs - redevenait l'assise fondamentale du temple reconstruit.

Ne serait-ce pas le Maître de l'œuvre (en ce temps on commence à employer le terme d'architecte) qui tient, à droite du porche d'entrée ouest reconstruit, l'inscription sur phylactère qui proclame : *Esto nobis, Domine, turris fortitudinis, a facie inimici* ou Voici Seigneur la tour de ma force, face à mon ennemi. Ne serait-ce pas plutôt le commanditaire de l'ouvrage ou maître de l'ouvrage, un grand seigneur du temps accompagné par son épouse qui figure à la gauche du porche. Notons son costume du temps de François 1er, et « l'auréole » qui est, en l'occurrence, une magnifique coquille St Jacques, signe des pèlerins de St Jacques et motif décoratif très usité en ce moment de la Renaissance. Un couple de même nature se voit au bas de la tour de Bulat - Pestivien. Un homme jeune tient un phylactère aujourd'hui impossible à déchiffrer. « *En l'an 1530, 29<sup>e</sup> jour de février, fut commencée cette tour par Fouquet, Jehannou, maître de l'œuvre, Guillaume Cozic et Daniel étant procureurs fabriques* », nous informe un document. C'est ainsi que nous connaissons le nom du concepteur de l'une des premières constructions de style renaissance en Bretagne. Or, le chef d'œuvre de cet architecte fut le portail de Guingamp réalisé 7 ans plus tard et par le même atelier (Miettes d'histoires et légendes. Abbé Le Tirand, Bulat Pestivien, 1971). C'est également

un Yves Cozic architecte de l'église de Bourbriac qui intervient à St Mathieu de Morlaix en 1559-1560. Est-il de la même lignée que le fabricant de Bulat ? (Nouveau répertoire des églises et chapelles du Finistère, R.Couffon et A. Le Bras, 1988).

Nous apprenons aussi qu'à Bulat, « *La tribune de pierre faisant saillie sur le mur de la sacristie (1552), rappelle que les deux maçons qui avaient construit l'église ont obtenu de terminer leur vie en ce sanctuaire* ». Histoire ou légende ? « la loggia leur permettait d'assister aux offices sans sortir de chez eux ». A Guingamp un autre nom de concepteur est cité, celui de Jean Le Moal, dont le projet « Renaissance » fut préféré par le conseil de fabrique, à celui de son illustre concurrent, Philippe Beaumanoir, inventeur pourtant d'un style inégalable par son élégance et son originalité.

Ce dernier apparaît en 1448 comme Compagnon qualifié et en 1499 on le désigne à Plufur comme Maître ouvrier en pierre. Il est issu d'une lignée de Maîtres maçons ayant œuvré à Ste Melaine de Morlaix et à Plougouven... et couvert de leurs beaux ouvrages le Trégor occidental. Le buste du Maître de la reconstruction apparaît penché, scrutant qui va entrer par cette voie, sous la dernière baie trilobée du triforium de la galerie haute.

Il porte un couvre chef à la mode du temps de François 1<sup>er</sup> et à son cou pendrait le double collier de la Toison d'or.

Le fameux labyrinthe de Guingamp, le seul de ce type en Bretagne évoque la qualité sacrée et la signature secrète du lieu.

## LA MARQUE

Nous venons de voir plusieurs types de marques mais qu'en savons-nous ? L'étude magistrale de Franz Rziha, *Etude sur les marques de tailleurs de pierre*, Vienne 1883, bien que concernant les tailleurs de pierre du Saint Empire Romain Germanique de la « Bauhütte », va nous y aider. Si notre connaissance la mieux documentée provient de cette source, il faut savoir qu'en Angleterre l'on trouve mention en 1621, de « La compagnie des maçons qui utilisaient des marques ». Le silence surprenant de la France vient du fait qu'il y eut plusieurs périodes néfastes aux compagnons. Ils connurent la persécution et la division dès le début du XIV<sup>e</sup> siècle avec la suppression de l'ordre du Temple, leurs protecteurs, puis au XVI et au XVIII<sup>e</sup> siècle.

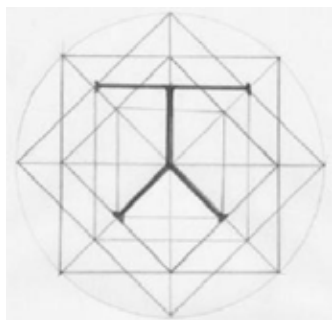
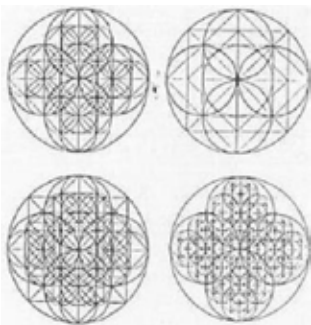
Il existe en effet une parenté certaine entre toutes les organisations de métier européennes dont il nous reste trace. La désignation de compagnonnage est une commodité. Ces associations étaient au plan spirituel des confréries ayant chapelles et « pignon sur rue » et dans l'ordre civil des corporations chargées de défendre des intérêts professionnels. En cette ancienne chrétienté triomphante, où de toute façon l'idée de nationalisme n'avait pas l'acuité qu'il a connue plus tard, en ces temps, une ferveur extraordinaire s'empara des peuples. L'essor fut tel qu'il gagna l'Europe entière.

Cette universalité nous autorise, sinon une certaine extrapolation, du moins de procéder à des rapprochements utiles, qui mériteront d'être enrichis

d'autres informations plus « locales ». Ainsi, un règlement de la Bauhütte de 1462, accompagné d'un précieux rapport du convent de Torgau, mentionne pour la première fois les « marques » et la manière dont elles doivent être conférées. **La marque est d'abord un signe honorifique d'appartenance à un groupe. Elle est donnée au Maître ou compagnon « connaissant le métier ou l'art »**, (art 25). Elle est octroyée sur demande au Maître de l'œuvre et conférée afin qu'il puisse voyager (art 30). La marque est inamovible et ne peut être ni vendue, ni échangée, ni buée (sic) ! et, son importance apparaît nettement et de manière bien vivante dans ce qui nous reste d'un différent entre deux « hütte » ou loges germaniques. La marque du Maître, qui proteste avec véhémence, a été inscrite au « poteau d'infamie ou sur le tableau des coquins » de la loge principale de la Bauhütte à Strasbourg (1518) : *« Ce n'est pas vous qui m'avez donné mon honneur; ce n'est pas vous qui me le retirerez ; moi, j'ai ma marque, témoin de mon honneur, que j'ai gagné honnêtement et durement »*. La notion d'honneur est belle et bien centrale à l'éthique professionnelle, et le reste, puisque la devise « Labor et Honor » est toujours celle des Compagnons Passants/Tailleurs de pierre.

La marque sert également à désigner le compagnon pour la répartition des tâches à réaliser. Franz Rziha reproduit à titre d'exemple un plan de voûte d'église viennoise sur lequel figure très bien, en rouge, sur ou au long des nervures des croisées d'ogive, les

différentes marques des compagnons devant travailler à cet ouvrage.



*L'une des clés de marque : Le quadrilobe. La quadrature avec la marque de maître W Trenk et son tracé. C'est cette marque qui figure sur sa pierre tombale, d'après F Rizba.*

Que de chemin parcouru depuis ce temps. Le « progrès » faisant rage n'a laissé à l'homme que le virtuel, et lui a fait oublier cette voie d'accès immémoriale, à la plénitude par le beau travail, avec ses mains mais spirituellement réalisé. Tâcherons les bâtisseurs de N.D de la Cour, du jubé de St Fiacre ? Allons, il faut se rendre à l'évidence, les marques laissées ne sont plus que d'infimes témoignages, mais ô combien émouvants ! de bien autre chose.

C'est que dès l'antiquité, la géométrie fut synonyme d'architecture.

L'art du trait (que Monge rebaptisera Géométrie descriptive) fut une constante dans l'usage des constructeurs, et au cœur de leurs secrets de métier.

Ci-dessus, nous avons illustré la manière dont se construisait la Marque selon la tradition des anciens bâtisseurs de la Bauhütte germanique, et reproduit quelques-unes des quatorze clés utilisées par leurs tailleurs de pierre.

Sans être certain que c'est de cette façon que nos bâtisseurs de St Nicolas, Canihuel ou Corlay procédaient pour se donner une marque ; nous avons là une approche rationnelle de construction dont la connaissance a été léguée à Franz Rizha par d'authentiques professionnels.

Voici un autre tracé appelé, **trait carré en bout**, qui permet l'élévation d'une perpendiculaire à l'extrémité d'une droite donnée. Cette méthode est devenue un sujet d'exercice scolaire. Exercice : Avec la règle et le compas seulement, construire un carré connaissant son côté. Nous voyons également que l'on peut produire avec cette technique simple, l'hexagone étoilé, autrement dit le sceau de Salomon, mais surtout ce tracé va nous permettre d'évoquer un emblème particulier, appelé **Quatre de chiffre** qui fut longtemps une signature professionnelle directement inspirée des tracés des tailleurs de pierre qui l'utilisèrent et l'utilisent encore. Cette marque eut un tel engouement que de nombreux métiers de la fin du XV<sup>e</sup> jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, se l'approprièrent.

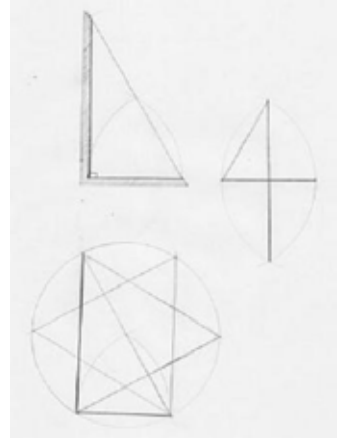
Il y en a un bel exemple sur les piliers de St Jean du Baly à Lannion.

Le point crucial de cette diffusion semble être l'invention de l'imprimerie en 1450 en Rhénanie. En Bretagne le premier dictionnaire breton français latin, le Catholicon de Jehan Le Lagadeuc, imprimé par J. Calvez date de 1499. Il porte encore significativement sur son ex libris un blason d'artisan avec équerre, hache de charpentier, et

paroir ? Très rapidement les gens du livre, imprimeurs et libraires, deviennent une sorte de nouvelle élite du monde ouvrier. Le quatre de chiffre peut apparaître comme le signe distinctif de cette nouvelle catégorie éduquée, capable d'écrire, de comprendre, mais également de critiquer, de juger, de s'appropriier le savoir. Un savoir, faut-il le rappeler, jusque là réservé à une infime minorité.



*Marque 'en cœur' du Château de Guingamp*



*Tracé du trait carré en bout puis du Quatre de chiffre et du sceau de Salomon*

C'est une révolution comparable à ce qu'est pour notre époque celle de l'informatique. L'avènement de ces temps nouveaux va être pour l'Europe celui de l'ouverture au monde avec les grandes découvertes, l'ouverture

à la connaissance avec ce que l'on a appelé La Renaissance, le temps de la contestation avec La Réforme.

Et oui, apprécier et lire la Bible dans le texte est une grande nouveauté pour ces générations.

**Pléhédel, Novembre 2009**  
**Jean-Paul LE BUHAN**

Qui je suis ? Je suis artiste

Je crée dans mon atelier à Plehedel (13km de Paimpol). J'expose dans des galeries et vit de ma création. Pour les personnes que cela intéresse, mon site : [www.lebuh.com](http://www.lebuh.com)

J'ai édité quatre recueils de poèmes et cette année une histoire locale concernant 3 communes, Pléhédel, Lanloup, Lanleff ainsi qu'un certains nombres d'articles. De par mes origines : Lanrivain, St Nicolas, Senven Léhart je m'intéresse à tout ce qui touche le Kreiz Breizh.

# La seigneurie de Coatgoureden en 1681



**«De Gueules à une croix  
dentelée d'argent»  
Devise : « Je me contente »  
ou « In cruce spes et  
muninem »**

D'après la tradition le château de Coatgoureden située à 2000 m à l'est de Bulat-Pestivien, surveillait une voie antique en haut d'une colline surplombant un étang. Connue dès le début du XIV<sup>e</sup> siècle ce fief passa aux de Kerimel (XV<sup>e</sup>), de Combout, Le Brun du Lojou, et de Kerouartz. Les ruines de cette forteresse existaient encore au début du XIX<sup>e</sup> siècle, elles furent exploitées comme carrière pour construire les villages voisins. Ses douves, encore apparentes vers 1900, ont été nivelées par le labourage. Seul le moulin et l'étang qui l'avoisine rappellent le nom des Coatgoureden. Nous retrouvons les descendants de ses premiers seigneurs à Maël-Pestivien et Duault notamment à Kerrauffret, Crec'hanbleiz, Kermatahan et Lespoul.

La seigneurie de Coatgoureden avait moyenne et basse justice. Quant au fief seigneurial, il s'étendait sur la partie sud-est de Pestivien et sur de nombreux villages de la paroisse de Maël-Pestivien<sup>1</sup> comme nous le verrons dans cette déclaration de terres

Déclarations des terres, fiefs, seigneuries et juridiction que Messire Sébastien De Bégaignon<sup>2</sup>, chevalier seigneur du Rumen, Kergadiou, Kerleniou, Seigneur chatelain de

---

<sup>1</sup> Vicomte Frotier de la Messelière – Le Poher Finistère et Côtes-du-Nord – Ses monuments, ses fiefs, ses Manoirs et leurs possesseurs. Les presses bretonnes – St-Brieuc -1940

<sup>2</sup> Sébastien De Bégaignon Seigneur du Rumen, du grand et du petit Kerennou, de Kerliviou, Pouldourès, Coatgoureden. Chatelain de Sullé et Coatcours. Il est le fils de Olivier De Bégaignon et Noelle Du Parc. Il épouse le 19/01/1652 Françoise Visdelou veuve en première nocce de Etienne de Tremereuc de Lehen et fille de Claude Charles Visdelou Seigneur de la Goublaye, de Bienassis, de L'Hostellerie-Abraham; du Colombier, de Coëtfao, de Pratanras, de Kerlaouéan et du Guer 1593-1658 et Jeanne De Guer + 1636. Sébastien De Bégaignon décède en aout 1705 à Plésidy.

Coatgoureden, Sullé, Pouldouran faisant sa plus ordinaire résidence tant en son hôtel en la ville close de Guinguamp qu'en son dit manoir de Kergadiou en la paroisse de Bourbriac. Il déclare tenir noblement à foy et hommage droit de chambellinage, loddes et rentes sous la seigneurie de Callac possédée par Missire Guillaume Charrier, conseiller du roi et abbé commanditaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé

en cette qualité seigneur chatelain du dit Callac, Plusquellec, Plougonver. Laquelle déclaration du seigneur du Rumen a fait former pour être présentée au dit seigneur abbé ou à son procureur fiscal en la juridiction de Callac les dites terres et juridictions consistant en la châtellenie de Coatgoureden, fiefs juridiction et hébergements nobles dudit lieu et dépendance situés aux paroisses de Pestivien et de Maël.



*Vue de Kerguelen*

L'orthographe est la transcription du document d'archive ;  
en italique pour une meilleure compréhension

## En la paroisse de Pestivien

Les ruines et vieilles mazières<sup>3</sup> du château et manoir noble de Coatgoureden avec ses bois de décoration et de haute futaye<sup>4</sup>, rabines<sup>5</sup>, appartenances et dépendances ainsi qu'ils se tiennent ensemble, contenant tant sous fond tant sous bois que chemins et rabines environ 12 journaux de terre.

<sup>3</sup> Murs ou murailles

<sup>4</sup> D'après le Littré de 1872, la haute futaye est un bois âgé de 120 à 200 ans.

<sup>5</sup> Allée bordée d'arbres (souvent des hêtres) qui mène à un manoir ou un château.

## Domaines de la seigneurie

La métairie noble de Coatgoureden possédée à présent sous le dit seigneur avouant à titre de domaine congeable<sup>6</sup> tenu par Jan Le Moign fils d'autre Jan et autres ses sœurs et consorts, Pierre Kermen et Henry Stephan pour en payer par an de rente convenantière (*convenancièrre*) à la saint-Michel 7 livres et 4 sols par argent, 8 boisseaux de seigle mesure de Callac<sup>7</sup>, 2 chapons outre la dîme seigneuriale à raison de

<sup>6</sup> Domaine affermé pour un temps indéterminé, le propriétaire peut, à sa volonté, reprendre sa jouissance (propre à la Bretagne).

<sup>7</sup> 1 boisseau de Callac pèse 70 livres.

la douzième gerbe<sup>8</sup> compris le droit ecclésiastique outre sujets aux corvées ordinaires. La dite métairie contenant le nombre de 15 journaux de terre arable et de 73 cordes sous les prairies.

Le moulin de la dite seigneurie avec son étang et destraignable<sup>9</sup> à présent affermé à Maudez André meunier pour en payer par an 40 boisseaux de seigle mesure de Guinguamp, 24 chapons.

### **Penanlan** (*Pen Lan*)

Le convenant Louise Le Moguerou situé au dit village de Penanlan tenu au dit titre de domaine congeable par Louis Le Moguerou et consorts pour en payer à la Saint-Michel 6 livres et 12 sols tournois, 2 chapons, 8 boisseaux de seigle mesure de Callac, sujet aux corvées<sup>10</sup> consistant le convenant et une maison nommée « La maison antienne » (*ancienne*) avec la chambre et étables aux deux bouts et grange joignant la dite chambre, un auvent à logis de charrettes, une crèche, une étable nommée le « Craou Hir » le tout s'entrejoignant avec autre maison à four vis à vis de la dite maison antienne avec ses issues, cour et porte, l'aire étant au bout de la cour, un jardin à choux, un

---

<sup>8</sup> Impôt qui correspond à 8,5 % des récoltes.

<sup>9</sup> Les paysans sont tenus d'utiliser le moulin de la seigneurie dont ils dépendent pour moudre leurs grains.

<sup>10</sup> Un service que le sujet doit à son seigneur, tel que l'obligation de faucher ou faner ses foins, de labourer ses terres et ses vignes, de scier ses blés, faire ses vendanges, battre ses grains, faire des voitures et charrois pour lui-même, lui fournir à cet effet des bœufs, chevaux et autres bêtes de sommes ; des charrettes et autres harnois ; curer les fossés du château, réparer les chemins et autres oeuvres semblables.

courtill à chanvre, autre courtill<sup>11</sup> nommé « Liorz Bras » autre courtill nommé « Liorz an Born » le tout s'entrejoignant contenant sous fond 1 journal de terre et 22 journaux de terre arable et 313 corde et demi de prairies.

Autre convenant au dit village nommé le convenant « Nicolas Le moign » est tenu au titre de domaine congeable par Nicolas Capitaine, Rolland Phelipes du Goascayre et autres pour en payer par an 32 sols, 1 somme de seigle mesure de Callac, pour droit de dîme et corvée ordinaire consistant en 4 logements nommées « le ty Glas », « Ty an Cabiten », « la maison de Jan Hamon » et « Ty Penanlan » avec leurs issues, courtills contenant sous fond les trois quarts d'un journal<sup>12</sup> de terre et 20 journaux et demi de terre arable et 205 cordes de prairies.

### **La Villeneuve**

Le convenant « Cotton » à présent affermé au titre de domaine congeable par Henry et François Stephan, Estienne Touboulic et autres pour en payer par an à chaque Saint-Michel la somme de 48 sols, 1 poule, 4 boisseaux de seigle mesure de Callac pour le devoir de dîme et outre sujets aux corvées. Le tout consistant en maisons, étables, granges, maison à four, porte, aire, jardin, cours, courtills et issues et leurs appartenances contenant sous fond 1 journal de terre et 20 journaux de terre arable et sous prés le nombre de 107 cordes et 2 tierces.

---

<sup>11</sup> Petit jardin, souvent clos de haies, attenant à une maison.

<sup>12</sup> Mesure agraire correspondant à l'étendue de terre que deux bœufs pouvaient labourer en un jour, évaluation manifestement très arbitraire.



Item autre convenant dit « Le Convenant Uhelaff » (*Convenant Uhelan*) au village de La villeneuve à présent tenu au dit titre de domaine par Jan Le Guennec, Pierre Yvon et autres héritiers de Gilles Le Corre et consorts pour en payer par an à la Saint-Michel la somme de 6 livres par argent, 2 chapons, 1 somme de seigle mesure de Callac; le devoir de dîme, corvées ordinaires

selon l'usage local. Le tout consistant en maison, grange, crèche, écuries et ruines de maisons et leurs issues, cours, courtils, et leurs appartenances contenant le tout environ 2 journaux de terre arable et nombre de 41 journaux et sous près 203 cordes<sup>13</sup>.

<sup>13</sup> La Corde, la plus usitée des fractions du journal, multipliée par 30, reproduisait cette mesure, multipliée par 3 / 4, elle donnait le sillon.



Jehan de Coatgoureden et  
Jouhanne du Vieu chasteil  
dans le manoir de Maël-Pestivien



Eglise de Maël-Pestivien  
et titre du cheval aux armes  
de Coatgoureden...

*Dessins Vicomte Frotier de la Messelière*

**Coatgoureden**

Un convenant à étage appelé « Le Convenant Goureden » la moitié tenu au titre de domaine congeable par Pierre Touboullic pour en payer par argent la somme de 3 livres, 5 sols et 6 deniers, la moitié d'une poule de rente convenantière et 2 renées<sup>14</sup> de

seigle mesure de Callac pour le devoir de dîme et sujet à devoir de corvée à proportion de censite<sup>15</sup>. La moitié consistant en maisons, issues, granges, portail, aire, cours, courtils, contenant sous fond un quart de journal de terre et sous terre arable 14 journaux et sous fond de prairies 234 cordes.

<sup>14</sup> Ancienne mesure de capacité de grains valant ½ boisseau (12, 5 litres) variable suivant le pays.

<sup>15</sup> Qui vient de cens qui est une redevance due au seigneur.

## **Quenquiscren** (*Quinquis Cren*)

Un convenant dit « convenant Porzancoz » situé au dit village de Quenquiscren est tenu au titre de domaine congeable par Claude Calvez et Anne Le Flohic sa femme, Jan Le Moign fils de autre Jan, Guillaume, Jan et Allain Le Bartz, Guillaume Le Henaff pour en payer par an la somme de 6 livres tournois par argent, 2 chapons et une poule de rente convenantière et une somme de seigle mesure de Callac pour le devoir de dîme outre sujet aux corvées. Le tout consistant en trois maisons principales étant sur la porte et cour de la tenue plus un hangar et appentis au bout et quelques autres maisons à présent ruinées, four, aire, cours, courtils, jardins et leurs appartenances contenant sous fond un journal et quart de terre et sous terre arable 31 journaux et sous prairies 276 cordes.

Item au village de Quenquiscren une portion de convenant tenu au dit titre de domaine congeable par Jan Le Graet autre Jan Le Graet fils, Guillaume et Rolland Le Bras et Pierre Touboulic, Jan Prigent et autres héritiers de Pierre Cotton pour en payer par an la somme de 6 livres tournois, 2 chapons, 1 poule et 2 corvées de rente, ainsi qu'une somme de seigle mesure de Callac et pour le devoir de dîme et outre être sujets aux corvées ordinaires et accoutumées. Le tout consistant la portion de tenue et une maison principale avec la chambre de jouxte, leurs crèches et appentis, écurie et granges, Plusieurs maisons ruinées, four, aire, cour, courtils, jardins et issues de

leurs appartenances contenant sous fond 1 journal et demi de terre, et sous terre arable 23 journaux de terre et sous près 283 cordes.

## **Kernaleguen**

Le Convenant noble du lieu tenu au dit titre de domaine congeable par Marie Le Bricon veuve de Pierre Le Moign, Guillaume Le Gall et Louis Cam et consorts pour en payer par an de rente convenantière la somme de 6 livres, 2 chapons et une somme de seigle pour le droit de dîme et les corvées ordinaires. Le dit convenant consistant en maisons, crèches et galleries (*passages extérieurs couverts*), cour, courtils, jardins et issues et leurs appartenances contenant sous fond y compris une issue nommée « Guern Bras » et sous prairies 173 cordes.

## **Kerjullou**

Le convenant « Le saux » tenu au dit titre de domaine congeable par Pierre Daniel, Jan Jobic et autres de leurs consorts qui payent par an à la saint-Michel, 4 livres et 8 sols, 1 poule, 1 somme de seigle mesure de Callac pour droit de dîme et les corvées ordinaires consistant le dit convenant en maisons anciennes et principales, chambre, grange, crèche, écurie, four et vieilles mazières, ruines et emplacement de maisons, aires, cour, courtils, jardins et issues et leurs appartenances contenant sous fond 1 journal et demi de terre et sous terre arable 13 journaux et quart et sous prairies 204 cordes.

## **En la paroisse de Maël-Pestivien**

### **Kerguellen**

Un convenant nommé le « Convenant Jouan » autrement « Cozic » tenu au dit titre de domaine congeable par Guillaume Jobic mari de Anne Cozic et autres Henry et Guillaume Cozic pour en payer de rente convenantiere la somme de 7 livres et 4 sols, 1 somme de seigle mesure de Callac pour le devoir de dîme réduit en rente ordinaire, les corvées ordinaires suivant l'usage local. Le dit convenant consistant en maisons, granges, crèches, écuries, ruines de maisons, aire et jardin, courtil à chanvre et verger de jouxte contenant sous fond pour les maisons, jardins verger et courtils un demi journal de terre et de terre arable 20 journal et demi et une corvée et sous prairies 244 cordes.

Un autre convenant au village de Kerguellen ; nommé « Convenant Lagatu » tenu au titre de domaine congeable par Jan Le Moign et les héritiers de Nicolas et Louis Le Moign et autres de leurs consorts pour en payer par an de rente convenantiere la somme de 6 livres, 1 somme de seigle mesure de Callac pour le devoir de dîme et la corvée ordinaire consistant en maisons, chambre, 2 appentis, aire cour, courtils, jardins et issues et leurs appartenances contenant environ 2 journaux de terre et sous terre arable 23 journaux, et sous prairies 390 cordes.

Un autre convenant au village de Kerguellen nommé « Convenant Le Louet » possédé à présent au titre de domaine congeable par François Le Louet, Maudez André, Maitre Mathias

Le Coz et Françoise Lantien sa femme pour en payer la somme de 7 livres et 4 sols de rente convenantiere outre une somme de seigle mesure de Callac pour le devoir de dîme, les corvées ordinaires consistant le dit convenant en maisons, chambre, et verger dehors de jouxte, galeries, granges, crèches, four, courtils, et issues de leurs appartenances contenant sous fond 2 journaux de terre et sous terre arable 29 journaux et sous prairies 266 cordes.

Le convenant « Le Moign » au dit Kerguellen tenu à pareil titre par Jan Le Moign le vieil et autres pour en payer 10 livres et 6 sols, 1 somme de seigle mesure de Callac pour le droit de dîme et aux corvées ordinaires consistant en maisons, écurie, chambre, étable, galerie et hangar à charrettes, cour, puits, grange, aire, four, jardins, courtils, et issues contenant 1 journal et quart et sous terre arable 22 journaux et sous prairies 485 cordes.

### **Le Gollot**

Le convenant « Tanguy » au dit village du Gollot tenu au titre de domaine congeable par Pierre Huon, Louis riou et autres héritiers de feu Guillaume Le Graet et Marie Ropertz et enfants et autres de leurs consorts pour en payer par an la somme de 18 livres tournois, 2 chapons de rente convenantiere, 4 renées de seigle mesure de Callac pour le devoir de dîme outre sujet aux corvées et obéissances ordinaires suivant l'usage. Le dit convenant consistant en maisons chambres, écurie, crèches, granges aire, cour, courtils, jardins et issues de leurs appartenances contenant sous fond environ 2 journaux

de terre et sous terre arable 21 journaux et sous prairies contenant 526 et tierce.

### **Crechancoauet** (*Crech'houanet*)

Le convenant nommé « Convenant Tanguy » au village de Crechancoauet tenu au titre de domaine congeable par Yves Tanguy, Henry Le Moign mari de Anne Cabellec et autres de leurs consorts pour en payer par an la somme de 14 livres et 8 sols, 2 chapons de rente convenantiere, 1 somme de seigle mesure de Callac pour le devoir de dîme et sujets aux corvées suivant l'usage local. Le dit convenant consistant en maisons, chambres, crèche, écurie, maison à four, 2 granges, autre maison dit « Lesguibet Bras », 2 hangars à charrettes, 1 puits, cour, jardin, 5 courtils « Liorz Bihan », « Le Canaber », « du Cabellec », « Liorz Braz », « Liorz an yvinec » avec 3 autres jardins contenant sous fond 1 journal et demi de terre et sous terre arable 37 journaux et les prés.

Autre convenant nommé « Convenant Menguy » au dit village à présent tenu au titre de domaine congeable par Yves Tanguy, Henry Le Moign mari de Anne Cabellec et autres pour en payer par an de rente la somme de 6 livres et 12 sols, 1 poule, 1 somme de seigle mesure de Callac loyal et marchand pour devoir de dîme réduit en rente ordinaire consistant en maisons, crèches tant debout que ruines, four, aire, jardins, courtils à chanvre, et plusieurs issues et appartenances contenant sous fond y compris une pièce de terre de jouxte nommée « Parc Porsbihan », 2 journaux de terre et sous terre arable 15 journaux et prairies.

### **Rozbrain** (*Roch Vreign*)

Un convenant au village nommé « Convenant Le Faucheur » à présent possédé au titre de domaine congeable par Louis Riou et François Le Faucheur mari de Anne Le Moguerou pour en payer de rente convenantiere la somme de 6 livres et 12 sols de rente convenantiere, 1 somme de seigle mesure de Callac pour droit de dîme, sujet aux corvées suivant l'usage consistant en maisons, crèche, aire, jardin, courtils à chanvre et toutes leurs appartenances contenant sous fond 2 journaux de terre et sous terre arable 17 journaux et demi de terre et sous prés 421 cordes.

Item un convenant au village nommé « Convenant Rolland » tenu au dit titre de domaine congeable par Yvon Tanguy, Morice Desjars (Desjars), Roland Thepault, Yves et Guillaume Oger père et fils et autres de leurs consorts à la charge de payer par an la somme de 6 livres de rente convenantiere, 3 chapon payable à chaque Saint-Michel et 1 somme de seigle mesure de Callac pour le devoir de dîme, les corvées ordinaires, Payer également chaque année 2 boisseaux de seigle mesure de l'Hospital aux prêtres de la paroisse du dit maël en acquêt du dit Seigneur de Coatgoureden annuellement pour la fondation qui lui appartient en la dite église. Le convenant s'étendant tant au village de Rozbrain qu'à celui de Crechancoauet consistant au dit Rozbrain en maisons, chambres, forge et étables, granges, emplacements et ruines de maisons, jardins, courtils et issues de leurs appartenances contenant sous fond 2 journaux de terre et sous terre arable 26 journaux et ses prairies.

Et au dit village de Crechancoauet un emplacement de maison, cours, aire de jouxte, un courtil à choux et une pièce de terre appelée « Parc an Querec » contenant sous fond 3 journaux de terre et sous fond de terre arable 14 journaux et les prairies.

### **Kerbalanen** (*Kerbalen*)

Le convenant nommé « Convenant Kerbalanen » à présent au titre de domaine par Maudez André, Jan Le Guellec, Jan Le Moign, Pierre et Jan Even et autres de leurs consorts pour en payer par an de rente convenantiere la somme de 24 livres outre le droit de dîme et corvées suivant l'usage consistant en maisons, crèches, granges, écuries, jardins, courtils et issues de leurs appartenances contenant sous fond 1 journal de terre et sous terre arable.

### **La Garenne noble de Kerambellec**

Celle-ci à présent du domaine de la seigneurie de Coatgoureden située en la paroisse de Pestivien à présent divisée par parcelles ou loties comme ci-après.

En premier une portion de la dite Garaine nommé à présent « Goanry Gouguel » tenu au dit titre de domaine congeable par jan Gouguel et Lucas Gueguen, François Le Minoux et Guillaume Barz pour en payer par an à titre de rente convenantiere la somme de 4 livres et 16 sols, 6 chapons et sujets aux corvées ordinaires s'entretenant et joignant l'ensemble contenant sous terre arable 12 journaux.

Item autre lotie nommée « Gouanry

Coz » aussi tenu au titre de domaine par François Cozic, Guillaume Le Henaff à la charge de payer par an la somme de 4 livres et 16 sols, 6 chapons, sujet à corvée à présent divisée en 8 pièces de terre tant arables que prairies contenant 8 journaux de terre.

Plus une autre lotie de la Garaine nommée « Gouanry Guizouarn » à présent possédée au titre de domaine par Morice Desiars (Desjars) pour en payer la somme de 4 livres et 16 sols de rente convenantiere, 6 chapons, cette Garenne divisée en 9 pièces de terre contenant sous fond 10 journaux.

Davantage autre lotie dit « Gouanry Bizien » aussi tenu au titre le dit Desiars et autres héritiers de Guillaume Thepault, Jan et Nicolas Guillaume enfants de François Guillaume, Jan Gueguen pour en payer par an pareille rente de 4 livres et 16 sols, 6 chapons, sujets aux corvées ordinaires consistant en 6 pièces de terre tant arable que non arable contenant sous fond 10 journaux de terre.

Item autre lotie de la dite Garenne dite « Goanry Le Mignon » tenu au dit titre par Jan Le Mignon pour en payer par an 4 livres et 16 sols, 6 chapons, outre faire les corvées à la manière accoutumée consistant en une maison nommée « La crèche Le Mignon » avec une galerie, la porte, l'aire et un courtil de jouxte, le tout contenant 10 pièces de terre s'entretenant contenant sous fond et terres arables 15 journaux avec 2 prés nommés « Praiou an Gouanry » contenant 59 cordes.

Plus une autre lotie nommée « Goanry Pierre Cozic » tenu au titre par Pierre Daniel et les héritiers de

6

Guillaume Thépault et Yves Le Moign chargé de pareille somme de 4 livres et 16 sols, 6 chapons et la corvée ordinaire à présent séparés en 6 pièces de terre et 4 arables et 2 fauchables contenant le tout sous fond 10 journaux de terre et sous prairies 44 cordes.

Davantage autre garenne Nommée « Goanry an Mauls » tenu au dit titre par Morice Desiars et autres de payer 4 livres et 16 sols, 6 chapons, les corvées ordinaires et accoutumés, la dite lotie à présent séparée de 6 pièces de terre tant arable que fauchable contenant sous terre arable 10 journaux et sous près 319 cordes.

Item autre et nommée « La garenne du Saux » tenu par le dit Desiars, Jan Jobic, Pierre Daniel et Marie Thépault pour en payer par an 4 livres et 16 sols, 6 chapons, et la corvée ordinaire contenant le tout tant en terre arable que pré 12 journaux et sous prairies 144 cordes.

Davantage autre lotie dit « Goanry Yvon Cozic » possédé au titre de domaine par Allain Lamouroux, Gilles Quelen, Marie Cozic veuve de Guillaume Kermen, Jacques Le Duigou, chargé de payer 4 livres et 16 sols, 6 chapons, et la corvée ordinaire séparées en 8 pièces contenant sous fond 14 journaux.

Finalement autre lotie nommée « Goanry Beiamin » tenu à pareil titre de domaine congeable par Julien Le Moign et Marie Le Lay chargé de payer 4 livres et 16 sols, 6 chapons séparée de 7 pièces de terre tant sous près que terres arables le nombre de 14 journaux.

Toutes les Garennes ci-dessus s'entretenant et joignant ensemble situés aux entrants de la terre et

seigneurie de Coatgoureden et la présente lotie contenant sous prairies 141 cordes.

## **Fief de la dite terre et seigneurie de Coatgoureden**

A devoir de foy et  
hommage, chambellinage, loddes,  
rentes, rachats quand le cas est à la  
coutume a savoir :

### **Kerjullou :**

La seigneurie proche et lige<sup>16</sup> sur le lieu du manoir noble de Kerjullou à présent possédé par Maurice Desiars<sup>17</sup>, Roland Thépault, Jan Lourgouilloux mari de feu Anne Raffray et Guillaume raffray ainsi qu'il le consiste en maisons terres et héritages et leurs issues et appartenances et dépendances chargé de payer à la seigneurie de Coatgoureden la somme de 54 livres tournois et rente feagère ou chefrente<sup>18</sup> payables à chaque Saint-Michel outre sont sujets aux corvées et obéissances ordinaires à l'usement de Cornouailles.

Item pareille seigneurie et ligure pour une tenue d'héritage située au village et appartenances de Kerjullou nommée « La tenue de Porzaumont » consistant en maisons, tenues et héritages appartenant et possédé par les dits Desiars et Thépault pour en

---

<sup>16</sup> Lige : en parlant d'un vassal, qui a promis à son seigneur toute fidélité sans restriction.

<sup>17</sup> Maurice Desjars de Kerjulou écuyer né vers 1640 et décédé le 5/08/1689 au manoir de Kerjulou en Pestivien. Il est l'époux de Jeanne Thépault. Il est le fils de François Desjars de Keranroué et Jeanne Huon de Keranflec'h.

<sup>18</sup> Terme juridique de la coutume de Bretagne désignant une rente par tête.

payer par an à la seigneurie la somme de 2 sols monnois (*peut être tournois*) au manoir du lieu à chaque jour et fête de monsieur Saint Thomas<sup>19</sup> au mois de décembre à payer 15 sols d'amende en leurs défauts.

Davantage pareille seigneurie et ligure des droits sur les terres et héritages appartenant à écuyer Claude Thomas Sieur du Treusvern aux appartenances de « La Porte de Gueguen » situé au dit village de Kerjullou, chargé de 8 deniers monnoi de chefrante payable au manoir de Coatgoureden à chaque saint thomas amende de 15 sols à leur défaut.

Item pareille seigneurie et ligure sur la tenue nommée « Parcou Lainers » appartenant à Louis Riou causayant de Guillaume Le Gall situé en métairie de Kerjullou à la charge de payer 18 sols de chefrante à la saint thomas, 15 sols d'amende à cause de défaut.

Item pareille seigneurie et ligure sur la tenue nommée « La Porte Cozic » possédée par François Cozic et autres à la charge de payer trois quart de livre au manoir à chaque saint Thomas, 15 sols d'amende à cause de défaut.

Item pareille seigneurie et ligure sur un pré nommé « Prat an Bris » appartenant aux causayants de feu Yves Le Moign et chargé de chefrante annuelle la somme de 3 deniers monnois à payer à la saint Thomas, pareille amende.

Davantage pareille seigneurie et ligure sur 4 pièces de terre nommés

« Crechanmilinou » aux appartenances du village de Kerjullou appartenant à Jan Le Moign fils d'autre Jan et consorts pour en payer de rente annuelle au dit manoir de Coatgoureden à la saint Thomas la somme de 18 deniers, pareille somme de 15 sols d'amende à défaut de paiement.

Pareille seigneurie et ligure sur les héritages autrefois possédés par Ollivier Le Lay, Louis Keranflech et Henry Cozic aux appartenances de kerjullou chargés de payer la somme de 15 deniers à la saint Thomas, pareille amende.

### **Coatleon**

Pareille seigneurie et ligure et toute forme de droit sur un lieu et tenue d'héritage au village de Coatleon appartenant à François Thépault, Jan Le Graet mari de Janne Le Moign et autres chargés de la somme de 3 livres de chefrante payable au manoir de Coatgoureden près une roche et l'étang ? À chaque saint Thomas, 15 sols d'amende pour défaut.

Item sur les héritages de Pierre Touboulic, Marie Stephan veuve de Pierre Scavean et Jan Le Graet 13 deniers à payer au manoir de Coatgoureden, pareille amende.

### **Quenquiscren**

Sur les terres et héritages autrefois appartenant à Pierre Cotton ; à présent possédé par Jan Le Graet fils de Guillaume au village de Quenquiscren chargés de la somme de 6 deniers de chefrante payable au manoir de Coatgoureden à la Saint-Thomas. 15 sols d'amende si défaut.

En plus au dit Quenquiscren pareille seigneurie et ligure pour la maison

---

<sup>19</sup> Claude Thomas Sieur du Treusvern et Kerivoallen né à Duault le 20/09/1654 décédé le 9/06/1684 à Carnoët. Il épouse Marie De Coatgoureden. Il est le fils Messire Yves Thomas Sieur du Treusvern, Kerivoallen, Kerdaniel, Le Penpoull et Le Cosquer et Marie Anne De Lemo.

autrefois appartenant à Louis Le Flohic à présent possédé par Claude Calvez mari de Anne Le Flohic à charge de payer 7 deniers monnoys de chefrante payable au manoir de Coatgoureden à la Saint-Thomas, pareille amende.

### **Floureden** (*Floudren*)

La seigneurie proge (*proche*) et lige sur les terres et héritages autrefois appartenant au dit village de Floureden à Louis Le Kervern et à présent possédé par Missire Jan Le Quervern prêtre et autres héritiers dudit Louis à charge de payer de rente féagère ou chefrante à la Saint-Michel 3 livres, 5 sols et 6 deniers, la moitié d'une poule et pour le devoir de dîme 2 renées de seigle mesure de Callac payable au manoir de coatgoureden sous peine de 18 sols d'amende; outre être sujets aux corvées ordinaires et accoutumées.

### **Le village de Kermarec** (*Kermarc*)

La seigneurie et ligure fief lige sur une tenue au dit village de Kermarec nommée « La tenue du Coz » possédés par Jacques Julou, Pierre et Nicolas Guizouarn, Lucas Gueguen, Placide Guizouarn, Pierre Lucas et autres chargés envers la dite seigneurie de la somme de 7 deniers monnoys de chefrante payable au manoir de Coatgoureden à la Saint-Thomas sous peine d'amende de 15 sols.

Pareille seigneurie et ligure sur la terre de Bizien Jullou au dit Kermarec possédé par le dit Jacques Jullou, Allain Le Gall et Consorts 5 deniers et 15 sols d'amende si défaut.

Plus les héritages possédés au village de Rosuhelaff; par Nicolas Jullou et Anne Capitaine veuve de François Jullou et sur lesquels est du 10 sols monnoys et

amende de 15 sols si défauts.

Sur une pièce de terre nommée « Rosuhelaff » appartenant à Jan Guillaume et autres héritiers de François Guillaume chargés de la somme de 5 sols monnoys de chefrante, pareille amende.

Sur les héritages possédés au dit village par Lucas Gueguen, Pierre Guizouarn, Louis Le Moguerou et autres, chargés de la somme de 3 livres et 12 sols de chefrante payable au manoir à la Saint-Thomas, 15 sols d'amende si défaut.

Finalement la métairie de Kermarec pareille seigneurie et ligure sur les garennes « du pallue? » possédées par François Le Moign, Lucas Gueguen et autres chargés de 4 livres monnoys, 14 poules, 1 chapon, 1 coq blanc à une seule ? noire payable à la Saint-Michel.

### **Radeneç**

Pareille seigneurie et ligure sur les terres et héritages appartenant au dit village à Guillaume et Yvon Le Saux, Pierre Le Bricon et Consorts à la charge de payer de chefrante pour la Saint-Thomas 12 sols monnoys et 2 chapons et si défaut 15 sols d'amende.

### **Goazcayre** (*Coascars*)

La seigneurie proche et lige sur une tenue au dit village nommée « La Tenue Cadiou » possédé par Missire Guillaume Le Bastard prêtre, Maitre Jacques Le Bastard et autres héritiers de feu Guillaume Le Bastard chargés envers la seigneurie de rente féagère ou chefrante de la somme de 6 livres par argent et 2 chapons outre 4 renées de seigle mesure de Callac et tenus au devoir de corvées payable à la saint-Michel.

Item sur des terres et héritages au dit village nommé « Crechmatvian » possédée



par Jan Le Moign fils de Jan et autres ses sœurs chargés de 5 sols monnois de chefrante payable à la Saint-Michel si défaut 15 sols d'amende.

Finalement pareille seigneurie et ligure sur une autre tenue au dit village nommée « La Tenue du Moign » possédé par Jan Le Moign et sœurs, Pierre Kervern, Roland Phelippe, Henry Stephan et autres et du de chefrante ou rente féagère la somme de 6 livres 18 sols thournois, 1 poule payable au manoir à la Saint-Michel défaut 18 sols d'amende, et outre une somme de seigle mesure de Callac pour droit de dîme, outre sujets aux corvées ordinaires de même que les domainiers.

## Paroisse de Maël-Pestivien

### Le Manoir noble du Gollot

La seigneurie fief et lige sur le manoir du Gollot, appartenances et dépendances situées en la paroisse de Maël à présent possédé par l'écuyer Charles Hamon<sup>20</sup> sieur de Bourgoigne chargé envers la seigneurie de 48 livres de rente féagère ou chefrante payable à la Saint-Michel

Toutes lesquelles choses, manoir, terres, moulin, bois de haute futaye, villages, tenues et héritages surs et privés s'entretiennent et joignent de près en près et sont cernés et enclavés tant ceux situés en la paroisse de Pestivien qu'en la

paroisse de Maël; à savoir de l'orient par une cours? d'eau étant d'avec le chemin menant au bourg de Pont-Melvez à la vieille église nommée Poulgouar Ours et cernée du ruisseau qui flue de la dite cours jusqu'au bas de l'issue appelée « Guerandourdu »; et dudit endroit jusqu'à la fontaine de Kerbalanen et sur les terres au Seigneur Commandeur de Maël et de Louch, du midi cerné du ruisseau qui vient de la fontaine de Kerbalanen; et de l'eau dit le Pontmen, à se rendre à celle qui descend du Pontmen; et de la par le chemin qui va dudit lieu de Pontmen au bourg de Maël jusqu'à un petit pont nommé « Le Carbont Crechtianrober » et de tout endroit sur et vers la seigneurie de Kerauffret et de Kermabilou.

De l'occident aux terres de la Baronnie de Pestivien jusqu'à l'issue nommée « Praden an Vel » et du droit et de tous autres endroits sur la terre de la Seigneurie de Bodelliau.

A cause de laquelle terre et Seigneurie de Coatgoureden échue et rendue au dit Seigneur fournissant de la succession de feu Messire Ollivier De Bégaignon<sup>21</sup> vivant Chevalier Seigneur du Rumen son père décédé depuis les trente ans. Le dit Seigneur connaît être homme fief ? Et lige du Seigneur abbé en la dite qualité à cause de la seigneurie de Callac et lui devoir foi et hommage et obéissance comme un homme noble doit à son

---

<sup>20</sup> Charles Hamon écuyer Seigneur du Pelven et de Bourgoigne fils de Olivier Hamon écuyer et seigneur du Costier au vieux bourg de Quintin et de Marguerite Le Bahezre. C'est son frère cadet Jean Hamon qui récupère cette terre car il est indiqué comme sieur du Gollot. Un autre frère Paul Hamon sieur de la Longrais est décédé en 1736 au manoir du Gollot. Il apparaît que la famille noble Hamon possède beaucoup de terres sur les paroisses de Pestivien, Maël-Pestivien et Pont-Melvez.

---

<sup>21</sup> Olivier De Bégaignon Seigneur du Romain, de Kercadiou, de La Ville-Neuve, Kerdeval et de Coatgoureden fils de Bertrand De Bégaignon et Françoise Loz Dame Héritière de Pouldouran, de Kermel de La Roche-Noire et de La Ville-Boutier †1641. Olivier épouse en février 1624 Noëlle Du Parc fille de Claude Du Parc Chevalier de l'ordre du roi et Seigneur de Locmaria et du Guirand, de Lesversault et Brélidy et Marie De Kerguezay Dame de Coëtizac.

Seigneur fief et lige comme à la coutume, quitte et exclus de toutes charges, rente et de devoir de rachat; et à raison de la seigneurie avoir droit de haute, moyenne et basse justice et juridiction sur ses hommes à la faire délivrer par sénéchal, bailliff, procureur fiscal, greffiers, notaires, procureurs et sergents laquelle s'exerce à chaque jour de mardi au bourg de Buzlat; et les appellations des jugements d'icelle, les ports ? en matière civile en contredit en la juridiction de Callac, avec prééminence, armes et accoudoirs tant aux églises paroissiales de Pestivien que de Maël-Pestivien et en la chapelle Notre-Dame de Buzlat située en la paroisse de Pestivien et en icelle avoir chapelle prohibitive du coté de l'épître du maitre autel. Tous lesquels droits et devoirs dessus déclarés le dit Seigneur avouant pour faire rendre et effectuer au Seigneur de Callac par foi et serment obligation; et hypothèque spéciale de la Seigneurie de Coatgoureden. Et pour la

présente déclaration fournir et présenter au Seigneur Abbé ou à son procureur fiscal et spécial de la juridiction de Callac. Le dit Seigneur avouant a nommé et institué à son procureur général et spécial Maitre Jan Merien son procureur fiscal en la juridiction de Coatgoureden à tout pouvoir requis et pertinent. Ainsi nous notaires de la cour de Callac avons condamné et condamnons le dit Seigneur du Rumen de faire et tenir à sa prière requête d'autorité de notre dite cour avec soumission et prorogation de juridiction y jurée.

Fait et passé au village de Gouazcayre; Le moign en la paroisse de Pestivien sous son signe et les nôtres avec le sceau de notre cour, ce jour 15 juin avant et après midi 1681.

*Sources : Archives départementales des cotes d'Armor E3430.*

*Jérôme Caouën*



*Peut être le Poteau de justice de la seigneurie des Coatgoureden ?*



*Peut être le puits de la cour du château ?*

Maintenant les 30 premiers numéros de Histoire et Archéologie sont disponibles en numérique sur CD :

- les quinze premiers numéros : 20 €
- les quinze suivants (sauf le 25) : 20 €
- les deux CD : 30 €.

On peut se les procurer en s'adressant à :

**ROLLAND** Jean Paul  
Kerrolland  
22160 Maël Pestivien  
02 96 45 75 05  
kerrol@wanadoo.fr

# ASSOCIATION D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE LA RÉGION DE BOURBRIAC



Adresse : Kerolland • 22160 MAËL PESTIVIEN

02 96 45 75 05 • Email : kerrol@wanadoo.fr

ABONNEMENT 2009 : 12 €

CARTE DE MEMBRE : 18 €

DÉPÔTS : Guingamp : *Espace Culturel du Centre Leclerc*

*Papeterie Librairie : Majuscule, rue Notre Dame*

*Lannion : Librairie Gwalarn*

*Callac : Maison de la Presse*

*St-Nicolas-du-Pélem : Maison de la Presse*

*Bourbriac : Maison de la Presse*

*Bégard : Espace Culturel Intermarché*

*Rostrenen : Maison de la Presse*

ANCIENS NUMÉROS : *S'adresser à la revue*